

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 28/09/2020

**Délibération n° D-2020-231**

**SO SPACE - Rapport des mandataires de la collectivité -  
Année 2019**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Excusés :**

Madame Fatima PEREIRA.

**Direction du Secrétariat Général**

**SO SPACE - Rapport des mandataires de la  
collectivité - Année 2019**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort est actionnaire de la SO SPACE.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales, actionnaires d'une SEM, se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'administration de la SO SPACE étaient en 2019 :  
Luc DELAGARDE, Florent SIMMONET, Dominique DESQUINS, Sylvette RIMBAUD et Jacques TAPIN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport des représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SO SPACE pour l'année 2019.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

Société : SOCIÉTÉ ANONYME D'ECONOMIE MIXTE SO SPACE  
à Conseil d'Administration.

Capital : 3.488.742,50 €uros

- Adresse Etablissement stationnement :  
64 Avenue Saint-Jean d'Angély 79000 NIORT
- Adresse Etablissement Acclameur :  
50, rue Charles Darwin 79000 NIORT
- Siège Social : Hôtel de Ville de NIORT

# **RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE**

## **EXERCICE 2019**

Issu de la loi du 7 juillet 1983, l'alinéa 7 de l'article L 1524-5 du Code Général de la Collectivité Territoriale dispose « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration... ».

Les représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'Administrateurs au sein de la SO SPACE présentent donc ci-après leur Rapport écrit à leurs Assemblées délibérantes de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

# SOMMAIRE

- ① **PREAMBULE**
- ② **FICHES SIGNALÉTIQUES DE LA SO SPACE**
- ③ **RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**
- ④ **BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**
- ④ **COMPTES DE RÉSULTAT ANALYTIQUE PAR ACTIVITES**
- ⑤ **ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA VILLE DE NIORT**
- ⑥ **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
- ⑦ **FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX**

# - 1 - PREAMBULE

La SO SPACE est une **Société Anonyme d'Economie Mixte** à Conseil d'Administration. Son capital social s'élève à ce jour à 3.488.742,50 €. Il est composé de 70,11% d'actions publiques : Ville de Niort (70,07 %) et CAN (0.04 %), ainsi que 29,89 % d'actions privées. Le détail de la répartition du capital social figure sur la FICHE D'IDENTITE N°1 ci-après.

## SA GOUVERNANCE

→ Le Conseil d'Administration est composé de 11 Administrateurs repartis en deux groupes : le premier groupe constitué des collectivités territoriales et leur groupement au nombre de six parmi lesquels cinq Représentants de la Ville de Niort ainsi qu'un Représentant de la CAN et cinq Représentants du Collège du second groupe, à savoir :

### MACIF PARTICIPATIONS

Caisse Régionale du CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres

SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre commercial LECLERC)

Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN

CHAMBRE DE COMMERCE et d'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Il est précisé que les mandats d'Administrateurs du second groupe ont été renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juin 2017 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

→ Pour rappel, le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 avait fait le choix du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général. Suite au scrutin Municipal de mars 2014, le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a confirmé ce choix et élu la Ville de Niort, Présidente du Conseil d'Administration représentée par Monsieur Luc DELAGARDE.

Par voie de conséquence, ce dernier porte le titre de Président-Directeur Général.

→ Pour la mise en œuvre des orientations fixées par Conseil d'Administration, deux périodes se succèdent au titre de 2019 :

### → Du 1<sup>er</sup> janvier au 08 Février 2019

- Un Président-Directeur Général assisté d'un Directeur Général Délégué, assurent la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :

. Une Direction chargée des Activités et du Développement : - Le Directeur Général Délégué en fonction jusqu'au 08 Février 2019 exerce par ailleurs jusqu'à son départ le 08 Février 2019, une fonction salariale de Directeur des Activités et du Développement. A ce titre, il est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

- . Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- . Un Etablissement Stationnement doté d'une Direction « Technique » dédiée
- . Un Etablissement Acclameur doté d'une Direction « Technique » dédiée

→ **Du 11 Février au 31 Décembre 2019**

- Un Président-Directeur Général assure la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
  - . Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
  - . Un Etablissement Stationnement doté d'une Direction « Technique » dédiée
  - . Un Etablissement Acclameur doté d'une Direction « Technique » dédiée

### L'HISTORIQUE DE SON ACTIVITE

La création de la SO SPACE dénommée SOPAC jusqu'en Novembre 2011, remonte à une délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 1986. A sa création, elle avait pour unique mission la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1er Mars 1996 au 31 Décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transféré au 1er Janvier 2000 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2007, une volonté conjointe Ville de Niort / Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

Il est précisé que la durée de cette convention d'affermage dont l'échéance était fixée initialement au 30 juin 2018 a été, par décision du Conseil Municipal de Niort en date du 05 février 2018, prolongée jusqu'au 30 juin 2019 afin de permettre à cette dernière, d'attendre les conclusions de l'étude diligentée visant l'environnement de l'Acclameur pour la définition du périmètre de la future délégation.

La Ville de Niort a lancé une consultation en date du 18 novembre 2018 visant la nouvelle Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre de l'Acclameur sous la forme d'un contrat de concession au sens du décret du 1<sup>er</sup> février 2016. Par décision de son Conseil d'Administration en date du 04 janvier 2019, la SO SPACE s'est portée candidate à ce marché en remettant son offre le 09 janvier 2019.

La Commission de Service Public réunie le 31 Janvier 2019 a déclaré l'offre de la SO SPACE recevable et autorisé l'ouverture des négociations.

Les termes du nouveau contrat de concession arrêtés à l'issue d'une longue période de négociation (de février à juin 2019), et fixant l'équilibre financier pour la SO SPACE sur la durée de la DSP avec un résultat quasi sans marge les 3 premières années ont été approuvés par le Conseil Municipal de Niort en date du 17 juin 2019 et de la SO SPACE en date du 28 juin 2019.

A noter que la Ville de Niort a lancé une consultation en date du 18 novembre 2018 visant une nouvelle Délégation de Service Public pour le Centre de l'Acclameur.

Par décision de son Conseil d'Administration en date du 04 janvier 2019, la SO SPACE s'est portée candidate à ce marché en remettant une offre avant le 09 janvier 2019. Par décision du Conseil Municipal du 17 juin 2019, la SO SPACE a été retenue comme délégataire pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Au titre de l'exercice 2019, la SO SPACE intervient dans 2 secteurs d'activité dans le cadre d'un périmètre contractuel avec la Collectivité Niortaise :

- Le stationnement
- Les domaines du spectacle, du sport et du tourisme d'affaires en tant qu'exploitant du Centre de l'Acclameur.

La SO SPACE, comme toutes les SEM, bien que soumise à l'obligation de rentabilité nécessaire au développement de toute activité, n'a pas à supporter les mêmes contraintes de rémunération des capitaux qu'un investisseur purement privé.

Elle se positionne au service de l'intérêt général et de son actionnaire majoritaire la Ville de Niort qui, par son biais peut trouver des solutions performantes, solidaires et adaptées aux enjeux de développement de son territoire.

Son schéma est organisé comme suit :

- Stationnement
- Acclameur
- Vie sociale (Fonctions Supports administrative, juridique, RH, comptable et financière).

#### **Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.**

A l'initiative de son Autorité de Tutelle, la réflexion engagée par les deux structures SO SPACE/SEMIE s'est poursuivie sur 2019, visant la restructuration de ces dernières, dans une logique de rationalisation, permettant l'émergence d'un outil répondant aux ambitions de la politique de développement du Territoire Niortais en termes d'Habitat, de Mobilité et Economique.

#### **SES MOYENS HUMAINS AU 31 DECEMBRE 2019 : 28 Collaborateurs**

Au 31 décembre 2019, 28 Collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (**voir organigramme ANNEXE 1**) en contrat à durée indéterminée.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

→ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes au 31 décembre 2019.

→ Les autres membres du personnel dont les fonctions supports et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 17 personnes.

- FONCTIONS SUPPORTS : DIRECTION / ADMINISTRATIVE / JURIDIQUE / FINANCIERE / COMPTABLE :  
« SIEGE »
- 2 postes de cadres à temps partiel, plus 1 cadre dirigeant jusqu'au 08 Février 2019 et 1 cadre sur 8 mois de l'année
- 1 agent de Maîtrise
- 1 employée

### ACTIVITE STATIONNEMENT

- 1 cadre à temps plein
- 2 agents de Maîtrise
- 10 employés

### ACTIVITE ACCLAMEUR

- 2 cadres à temps plein
- 2 agents de maîtrise
- 7 employés

### Détail des Fonctions supports Direction/Siège :

**Un Directeur Général Délégué** bénéficiait par ailleurs jusqu'à son départ le 08 Février 2019, d'une mission salariée de **Directeur des Activités et du Développement**.

A ce titre, il était responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il avait notamment reçu la mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instauration avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.
- De définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- De mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.

**Une Directrice Administrative et Financière** (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements dans la limite de ses prérogatives.

**Une Responsable comptable** (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE) gère la partie comptable, social/payé et fiscale.

**Une Responsable RH et Juridique** (à temps partagé avec la SEMIE 50%) collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.

**Une Comptable** collabore avec la Responsable comptable.

**Une Assistante de Direction, Administrative et Juridique** collabore avec le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE dans le cadre d'une convention de prestations de service signée entre la SEMIE et la SO SPACE.

### Activité stationnement qui regroupe 13 personnes :

**Un Directeur du Stationnement** supervise l'activité stationnement et est chargé du maintien en bon état de fonctionnement des installations de sécurité, conformément aux normes en vigueur ainsi que des matériels installés dans les parkings. Il administre le travail de l'équipe des techniciens intervenant sur sites ainsi que les opérateurs PCC et collaboratrices de l'accueil.



Il participe également à l'analyse prospective du stationnement.

L'accueil du public est assuré par trois collaboratrices :

**Une Gestionnaire**, qui gère les contrats d'abonnements (facturation et suivi des encaissements, recettes prévisionnelles) et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).

**Deux Secrétaires Confirmées** qui participent à la gestion des contrats d'abonnements et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).

Une des secrétaires confirmées effectue le remplacement de la gestionnaire en son absence et participe aux tâches de secrétariat.

L'autre effectue également le comptage, la saisie des collectes d'horodateur et leur contrôle jusqu'à la remise au transporteur de fonds. Elle procède également à l'expédition des matériels pour réparation et en assure le suivi.

Les deux premières personnes ont également la qualité de Régisseur Titulaire et Mandataire Suppléant, la dernière seulement « Mandataire » dans le cadre des régies suivantes :

- Régie des recettes du stationnement (voirie, PIAF, Forfait Résident, téléphone portable),
- Régie des parcs en prestation (Jacques De Liniers, Mûrier, Cure, Saint-Vaize, Henri Gelin),
- Régie de remboursement des PIAF,
- Régie du parc de stationnement de La Brèche.

**Un Technicien Chef de Parc**, sous le contrôle du Directeur du Stationnement, encadre les techniciens en l'absence de celui-ci. Parmi ses tâches figurent notamment les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, le contrôle et l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les équipements sur voirie et en ouvrage. Il assure les astreintes (1 semaine sur 4) alternativement avec les techniciens.

**Trois Techniciens de Maintenance** sous la supervision du Technicien Chef de Parc, effectuent les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, assurent l'entretien, le nettoyage, la réparation de tous les équipements techniques sur voirie et en ouvrage (matériels de péage). Ils contribuent ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Ils assurent à tour de rôle des périodes d'astreinte au titre desquelles ils peuvent être amenés à effectuer des interventions techniques sur site ou à distance, sur les parkings et ouvrages publics de stationnement payant fermés à l'aide de barrières et gérés au moyen de la télégestion.

Les trois Techniciens de Maintenance et le Chef de Parc, intervenant sur les sites exploités, et de ce fait directement en contact avec les usagers du stationnement sont pourvus de tenues à la couleur et à l'effigie de la SO SPACE pour faciliter leur identification par la clientèle du stationnement dans les parkings et en voirie.

**Cinq Opérateurs de Poste de Contrôle Centralisé (PCC)** se relaient au poste de gestion centralisée des parcs de stationnement gérés par la SO SPACE, installé dans le parking de la Brèche, afin d'assurer une permanence 7J/7 et 24h/24. Leur mission principale est de porter assistance à la clientèle de l'ensemble des parcs depuis le Poste de Contrôle Centralisé et de contrôler à distance le bon fonctionnement des automatismes de l'ensemble des parcs. Ils tiennent à jour le registre de prise de poste et d'événements survenant sur l'ensemble des parcs en GTC.

Les Opérateurs du Poste de Contrôle Centralisé, basés dans le parking de La Brèche et à la vue de la clientèle en sortie du parking ont également été équipés de tenues de travail à l'identique des techniciens.

**Activité l'Acclameur** qui rassemble une structure opérationnelle dédiée de 11 salariés :

**Un Directeur d'Équipement** responsable de l'activité déployée sur le site de l'ACCLAMEUR, notamment sur les volets : programmation et accueil des manifestations, il organise l'activité et gère l'exploitation de l'Acclameur dans

ses dimensions techniques, commerciales, humaines, financières, ..., dans un objectif de qualité et de rentabilité économique, selon les règles de sécurité des biens et des personnes.

Il organise le travail de l'équipe en place en fonction des activités

**Un Directeur Technique** sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, participe d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités dispensées au sein du Centre de l'Acclameur selon la réglementation sécurité et les impératifs des clients. Il veille plus particulièrement à la conformité technique des dossiers présentés, du matériel employé, ainsi que la validité des autorisations nécessaires

Il coordonne les activités de différents services techniques

**Une Assistante de Gestion Administrative** : Sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, assure la gestion comptable, financière et administrative de l'Établissement y compris du personnel de la structure sur les aspects gestion des heures de travail. Elle assure l'organisation administrative de l'accueil des manifestations de toutes les activités à caractère « affaires » ainsi que l'établissement des bilans des opérations de clôture des concerts et spectacles et plus généralement de tout événement se déroulant au centre de l'Acclameur.

Elle Assure le suivi budgétaire, saisie et édition d'états (comptables, financiers, d'activité) tant pour la direction de l'Acclameur que pour la direction administrative et financière

Elabore et suit les documents de gestion et de reporting.

Assure la gestion administrative du personnel

**Une Assistante Administrative et Commerciale**, laquelle, sous la responsabilité du Directeur de l'Équipement assure les missions de chargée de promotion, prospection de clientèle, suivi des plans et actions de commercialisation, traitement commercial et administratif des commandes des clients ainsi que des missions d'accueil au public et de secrétariat de Direction. Elle réalise les devis, la facturation du Club. Elle assure l'organisation des réceptions traiteurs, les contrats des différents spectacles ainsi que les enregistrements des abonnés de la Verticale. Elle participe à l'accueil des différents publics et assure la mise en œuvre ainsi que le suivi des actions de communication.

**Deux Techniciens Polyvalents** chargés d'assurer la mise en œuvre des préparatifs techniques et l'organisation matérielle de l'ensemble des manifestations et activités organisées au sein du Centre de l'Acclameur. Il participera également à l'entretien général, à la maintenance et aux petites réparations des biens et installations de l'exploitation.

**Un Animateur Sportif/Responsable des activités sportives** avec spécialité « escalade » qui organise et anime l'ensemble des activités sportives sur le site de l'Acclameur et plus spécifiquement dans le domaine de l'escalade selon les besoins (loisirs, initiation, compétitions, école de la SO SPACE ...) et les règles de sécurité des personnes. Il organise les activités sportives et assure la gestion de l'occupation des espaces sportifs (Verticale de l'Acclameur, dojo, salle d'escrime) du site et participe à la promotion et à la commercialisation de la salle d'escalade (verticale de l'Acclameur).

**Trois Animateurs sportifs avec spécialité « escalade »** : Ils organisent et animent les activités sportives dans le domaine de l'escalade afin de former ou entraîner le public selon ses besoins (loisirs, initiation, ...) dans le respect des règles de sécurité des personnes. Ils sont plus spécifiquement chargés d'élaborer le projet d'animation sportive selon les orientations de la structure.

De par sa formation de base, l'un d'entre eux assure de surcroît l'organisation du planning d'ouverture des voies, l'entretien et la maintenance de la SAE et des blocs.

Il participe en lien avec le Responsable des Activités Sportives à la promotion et à la commercialisation de la SAE. Ce dernier porte le titre de **Chef Ouvreur**.

**Une Gouvernante** : elle réalise des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces, locaux, équipements de l'Acclameur selon la réglementation d'hygiène et de sécurité. Elle coordonne les équipes de

prestataires extérieurs lorsque leur intervention est nécessaire. Elle peut assurer, en appui du Coordinateur événementiel, la logistique des petits déjeuners ou cocktails déjeunatoires organisés par la société.

L'ensemble de l'équipe de l'Acclameur décrite ci-dessus bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée au 31 décembre 2019. Elle est amenée à assurer des permanences durant la tenue de manifestations ou d'évènements se déroulant dans la grande halle, les équipements sportifs (S.A.E.) ou le Club de l'Acclameur.

## L'ACTIVITE DE SES ETABLISSEMENTS

### ⇒ LE STATIONNEMENT

La SO SPACE exerce ses missions de gestionnaire et d'exploitant du stationnement payant sur la Ville de Niort au titre de contrats et marchés distincts en fonction des sites exploités, ainsi que pour le compte de la CCI 79 dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Ce d'activité contractuelle se résume comme suit au 31 décembre 2019 :

#### **A. CONTRATS DE CONCESSION ET MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES SIGNES AVEC LA VILLE DE NIORT**

La SO SPACE gère et exploite à ce jour le stationnement payant de la Commune de Niort suivant plusieurs types de contrats signés entre cette dernière et la Ville de Niort :

##### **a) Sous forme de Traités de concession**

Ces parcs ont été financés en totalité ou en partie par la SO SPACE qui assure l'exploitation de ces places de stationnement à ses risques et périls. Elle bénéficie également, le cas échéant, d'une compensation financière annuelle contractuelle versée par la Ville de Niort délégante et calculée sur le différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs politiques votés chaque année par le Conseil Municipal. Toutefois, cette compensation financière n'est versée que dans l'hypothèse où la Ville de Niort, concédante, et seule habilitée à fixer la politique tarifaire, décide de la fixation de droits du stationnement permettant l'équilibre de l'exploitation.

. 9 mars 1988 traité de Concession du garage Marcel Paul d'une durée de 80 ans	471 places
. 26 Juin 1990 traité de Concession du garage La Roulière d'une durée de 80 ans	350 places
. 22 Juillet 1994 traité de Concession du garage St Jean d'une durée de 40 ans places privées	130 places + 16
. 23 Janvier 1997 traité de Concession du garage Hôtel de Ville d'une durée de 40 ans places privatives	228 places + 16

Soit un total de 1179 places exploitées plus 32 places privées.

##### **b) En tant que prestataire pour le compte de la Ville de Niort**

Dans le cadre des trois marchés signés avec la Ville\* de Niort et désignés ci-après, la SO SPACE assure pour le compte de cette dernière, la gestion, l'entretien des matériels de péage et des PIAF (horodateurs miniatures embarqués).

Les recettes issues des droits de stationnement payés par l'usager sont perçues par la Ville de Niort dans le cadre de Régies gérées pour le compte de cette dernière par des Collaboratrices de la SO SPACE.

Les risques et périls de l'exploitation sont assumés par la Ville de Niort.

La SO SPACE perçoit une rémunération de la Ville de Niort en contrepartie de ses missions.

#### →**Marché de prestations pour la gestion du stationnement payant sur voirie**

Cette mission de gestionnaire du stationnement payant sur voirie s'exerce dans le cadre d'un marché type « Accord Cadre » pour une période fixée à un an à compter du 22 Octobre 2018 éventuellement reconduite 3 fois sans que la durée de ce marché ne puisse excéder 4 ans. Ce marché a fait l'objet d'un renouvellement tacite en 2019 pour une nouvelle période annuelle.

Dans le cadre de ce marché, la SO SPACE gère :

- 1 779 places de stationnement dont 1288 en zone verte et 298 en zone rouge, 193 en zone orange,
- L'exploitation (gestion, contrôle, maintenance) de 114 horodateurs PRESTO 600 Europa version solaire, la quantité d'horodateurs est susceptible de varier dans une limite de plus ou moins 20 % sur la durée du marché
- La gestion du paiement par téléphone portable
- la gestion des abonnements FORFAIT RESIDENT (ancien MACARON)
- la gestion du FORFAIT ACTIF

#### →**Marché de prestations pour la gestion du stationnement payant sur parcs de surface et en ouvrage**

Au titre de ce marché à bons de commande, qui a pris effet le 1er janvier 2016 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois et venant à terme le 31 Décembre 2019, sont gérées 390 places de stationnement sur divers sites. La mission de la SO SPACE consiste en l'entretien et la maintenance des équipements (équipements de péage/contrôle d'accès, contrôle de la télésurveillance, de la phonie, des extracteurs...) de ces places de stationnement.

#### →**Marché de prestations de service pour le parking de la Brèche**

Le marché de prestation pour la gestion du parking de la Brèche par la SO SPACE a pris effet le 19 Janvier 2018 pour une période de deux années venant à échéance le 18 Janvier 2020.

A ce titre, la SO SPACE assure pour ce parking d'une capacité de 530 places de stationnement :

- l'entretien, la maintenance des équipements ;
- une gestion de proximité des usagers du parking ;
- la gestion pour le compte de la Ville de Niort, des droits payés par l'utilisateur, dans le cadre de régies.

### **B. MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES SIGNE AVEC LA CCI79 POUR LA GESTION DU PARC SECURISE POIDS LOURDS DE LA CRECHE**

Dans le cadre d'un nouveau marché qui a pris effet au 1er janvier 2019 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois., la SO SPACE assure pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres l'exploitation du parc de stationnement sécurisé pour poids lourds dénommé SécuriTpark situé au centre routier sur la commune de La Crèche.

L'exploitation de ce parking comprend :

- La prise en compte des contrats de maintenance :
  - Groupe électrogène,
  - Electricité
- l'administration du contrat de télépéage
- l'administration des paiements des lignes téléphoniques
- l'entretien des espaces verts (nettoyage, élagage)

- nettoyage des sanitaires – douches (tranche optionnelle)
- la réponse aux formulaires de contact de réservation en ligne.

Ce marché prévoit une évolution à 90 places de la capacité de ce parking initialement fixée pour l'accueil de 40 véhicules. Les travaux d'extension ont été réalisés et financés par la CCI 79 durant l'année 2019 pour une ouverture de son nouveau périmètre le 22 novembre 2019.

La SO SPACE est rémunérée pour sa mission (cette rémunération a évolué avec le nouveau périmètre), les droits su stationnement revenant à la CCI 79.

### **En 2019, les ressources de la SO SPACE pour son activité stationnement sont constituées par :**

- ♦ La rémunération versée par la Ville de Niort en contrepartie des prestations effectuées sur les marchés pour la gestion des places de stationnement payant :
  - sur voirie
  - sur parcs de surface et en ouvrage
  - dans le parking de La Brèche.
- ♦ Les recettes perçues auprès des usagers abonnés et horaires des parcs en ouvrage concédés sur la base des Tarifs votés par le Conseil Municipal.
- ♦ La compensation financière de la Collectivité Niortaise Délégante sur les ouvrages de stationnement concédés correspondant au différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs votés par le Conseil Municipal.
- ♦ La rémunération versée par la CCIT 79 pour les prestations de service réalisée par la SO SPACE se rapportant à la gestion du parking poids lourds **SécuriPark** situé sur la commune de la Crèche.

Les bilans, comptes de résultats par activités et rapport de gestion décrivant les activités 2019 figurent ci-après.

### **=> ACCLAMEUR : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME D'AFFERMAGE**

La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre Sportif, Événementiel et d'Affaires de l'Acclameur dans le cadre d'une Délégation du Service Public (DSP) qui a connu 2 périodes au cours de l'année 2019 :

→ Du 1er Janvier au 30 Juin 2019, cette DSP a pris la forme d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour une durée initiale de six années, qui a pris effet le 1er juin 2012 renouvelée jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N° 3 du 28 Février 2018.

Pour mémoire ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013, n°2 du 03 Août 2015.

→ Du 1er Juillet au 31 Décembre 2019, point de départ de la nouvelle DSP après mise en concurrence, dans le cadre d'un contrat de concession signé avec la Ville de Niort en date du 28 juin 2019.

Le Centre exploité comprend deux bâtiments :

- **Le bâtiment principal** l'Acclameur dispose :
  - d'une partie spectacles-événements qui peut accueillir des concerts, événements sportifs ou des séminaires allant de 450 jusqu'à 3500 personnes en fonction des types d'activités et du choix de configuration de la salle.
  - d'une partie sport qui comprend :
    - Un mur d'escalade la Verticale de l'Acclameur, un des plus grands murs d'escalade indoor de France doté de 2 blocs

- Un dojo et une salle d'escrime que la SO SPACE gère pour le compte de la Mairie de Niort.
- Tous les espaces nécessaires au fonctionnement de ces espaces (espaces d'accueil au public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP...).

• **Le bâtiment annexe** le Club Acclameur : qui dispose d'un ensemble de salles de séminaires ou de réunions modulables pouvant accueillir de 20 à 300 personnes dans trois salles, complétées par un espace traiteur – restauration indépendant. Le Club Acclameur accueille les locaux administratifs du personnel dédié au site et d'une structure indépendante France Télévisions.

La SO SPACE exploite l'Acclameur à ses risques et périls sur la partie économique de sa gestion.  
Ses recettes sont constituées par :

- la perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements et services,
- la compensation forfaitaire tarifaire versée par la Collectivité et fixée contractuellement en contrepartie des contraintes de service public (contraintes pédagogiques, culturelles et sportives, grille tarifaire sociale, servitudes au profit du concédant, accueil de scolaires, d'associations et clubs sportifs, accueil de France télévision,...).
- la rémunération versée par la Ville de Niort pour la gestion de la salle de gymnase dédiée essentiellement à une gestion associative pour le compte de ladite Collectivité.

Le bilans, compte de résultats et rapport de gestion décrivant les activités de 2019 figurent ci-après.

**- 2 -**

**FICHE SIGNALÉTIQUE  
DE LA SO SPACE**

**MODIFICATIONS AU NIVEAU  
DE LA GOUVERNANCE ET ORGANE DE CONTRÔLE  
SURVENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2019**

**➤ FICHE 1** : Actionnariat et Conseil d'Administration au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**➤ FICHE 2** : le Conseil d'Administration du 04 janvier 2019 a pris acte de la démission du Directeur Général Délégué avec effet au 08 février 2019. Ce

**➤ FICHE 3** : le Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2019 pris acte de la nomination de Monsieur Louis DU HAMEL en tant que représentant permanent de la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE MUTUEL en remplacement de Monsieur Stéphane CLERISSE lui-même remplaçant de Monsieur Thierry PIGANEAU.



Date de constitution : 21 Novembre 1986

Durée : 99 ans

RCS : Niort B 340 926 153

<b>Siège Social :</b> Hôtel de Ville de NIORT N°SIRET : 340 926 153 00016 Code APE : 7010Z	<b>Etablissement Stationnement :</b> 64, av Saint Jean d'Angély 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00024 Code APE : 5221Z	<b>Etablissement Acclameur :</b> 50, rue Charles Darwin 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00065 Code APE : 9004Z
---	--	--

Capital : 3.488.742,50 Euros - Valeur Action : 15,25 Euros

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nombre d'actions	Nombre de sièges d'Administrateurs
<b>1. PERSONNES PUBLIQUES</b>				
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100	1
<b>TOTAL Personnes Publiques .....</b>	<b>70,11 %</b>			
<b>2. AUTRES ACTIONNAIRES</b>				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabet	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
<b>TOTAL Autres Actionnaires .....</b>	<b>29,89 %</b>	<b>3 488 742,50</b>	<b>228 770</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>			

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Date de désignation des Administrateurs	Mandat venant à expiration AGO statuant sur les comptes clos le...	Représentants permanents	Date de Désignation du représentant permanent	COMMISSAIRES AUX COMPTES
<b>11. COLLECTIVITE LOCALE</b> Ville de NIORT	CM 11.04. 2014 CA 06.05.2014		♦M. DELAGARDE ♦M. SIMONNET ♦M. DESQUINS ♦Mme RIMBAUD ♦M. TAPIN	CA 28.02.18/CM 13.11.2017 CA 27.04.18/CM 19.03.18	<b>Titulaire :</b> <b>Groupe Y AUDIT sas désigné</b> par A.G.O du 23/06/2017 jusqu'à l'exercice 2022
<b>2. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT</b>	Conseil Communautaire du 19 mai 2014 CA 26.05.2014		♦M. SIMON		
<b>3. AUTRES CONSEILLERS</b>					
MACIF PARTICIPATIONS	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. GIRAUD	AGO 23.06.2017	<b>Exercice Comptable</b>
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. PIGANEAU	AGO 23.06.2017	
TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. LEGAL	AGO 23.06.2017	
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. CHEVALIER	CA 05.06.2018	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. GUIGNARD	AGO 23.06.2017	<b>Clôture de l'exercice au 31 décembre</b>

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL : Luc DELAGARDE es-qualité de représentant de la VILLE DE NIORT – CA du 06.05.2014

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE : Jean-Philippe JAVELLO – CA du 19.10.2018 pour 3 ans à compter du 21 octobre 2018 jusqu'au 20 octobre 2021

Date de constitution : 21 Novembre 1986

Durée : 99 ans

RCS : Niort B 340 926 153

<b>Siège Social :</b> Hôtel de Ville de NIORT N°SIRET : 340 926 153 00016 Code APE : 7010Z	<b>Etablissement Stationnement :</b> 64, av Saint Jean d'Angély 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00024 Code APE : 5221Z	<b>Etablissement Acclameur :</b> 50, rue Charles Darwin 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00065 Code APE : 9004Z
---	--	--

Capital : 3.488.742,50 Euros - Valeur Action : 15,25 Euros

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nombre d'actions	Nombre de sièges d'Administrateurs
<b>1. PERSONNES PUBLIQUES</b>				
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100	1
<b>TOTAL Personnes Publiques .....</b>	<b>70,11 %</b>			
<b>2. AUTRES ACTIONNAIRES</b>				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
<b>TOTAL Autres Actionnaires .....</b>	<b>29,89 %</b>	<b>3 488 742,50</b>	<b>228 770</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>			

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Date de désignation des Administrateurs	Mandat venant à expiration AGO statuant sur les comptes clos le...	Représentants permanents	Date de Désignation du représentant permanent	COMMISSAIRES AUX COMPTES
<b>11. COLLECTIVITE LOCALE</b> Ville de NIORT	CM 11.04. 2014 CA 06.05.2014		♦M. DELAGARDE ♦M. SIMONNET ♦M. DESQUINS ♦Mme RIMBAUD ♦M. TAPIN	CA 28.02.18/CM 13.11.2017 CA 27.04.18/CM 19.03.18	<b>Titulaire :</b> Groupe Y AUDIT sas désigné par A.G.O du 23/06/2017 jusqu'à l'exercice 2022
<b>2. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT</b>	Conseil Communautaire du 19 mai 2014 CA 26.05.2014		♦M. SIMON		
<b>3. AUTRES CONSEILLERS</b>					
MACIF PARTICIPATIONS	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. GIRAUD	AGO 23.06.2017	<b>Exercice Comptable</b>
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. PIGANEAU	AGO 23.06.2017	
TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. LEGAL	AGO 23.06.2017	
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. CHEVALIER	CA 05.06.2018	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. GUIGNARD	AGO 23.06.2017	<b>Clôture de l'exercice au 31 décembre</b>

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL : Luc DELAGARDE es-qualité de représentant de la VILLE DE NIORT – CA du 06.05.2014

Date de constitution : 21 Novembre 1986

Durée : 99 ans

RCS : Niort B 340 926 153

<b>Siège Social :</b> Hôtel de Ville de NIORT N°SIRET : 340 926 153 00016 Code APE : 7010Z	<b>Etablissement Stationnement :</b> 64, av Saint Jean d'Angély 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00024 Code APE : 5221Z	<b>Etablissement Acclameur :</b> 50, rue Charles Darwin 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00065 Code APE : 9004Z
---	--	--

Capital : 3.488.742,50 € - Valeur Action : 15,25 €

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nombre d'actions	Nombre de sièges d'Administrateurs
<b>1. PERSONNES PUBLIQUES</b>				
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100	1
<b>TOTAL Personnes Publiques .....</b>	<b>70,11 %</b>			
<b>2. AUTRES ACTIONNAIRES</b>				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
<b>TOTAL Autres Actionnaires .....</b>	<b>29,89 %</b>	<b>3 488 742,50</b>	<b>228 770</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>			

## CONSEIL D'ADMINISTRATION


Administrateurs	Date de désignation des Administrateurs	Mandat venant à expiration AGO statuant sur les comptes clos le....	Représentants permanents	Date de Désignation du représentant permanent	COMMISSAIRES AUX COMPTES
<b>11. COLLECTIVITE LOCALE</b> Ville de NIORT	CM 11.04. 2014 CA 06.05.2014		•M. DELAGARDE •M. SIMONNET •M. DESQUINS •Mme RIMBAUD •M. TAPIN	CA 28.02.18/CM 13.11.2017 CA 27.04.18/CM 19.03.18	<b>Titulaire :</b> <b>Groupe Y AUDIT sas désigné par A.G.O du 23/06/2017 jusqu'à l'exercice 2022</b>
<b>2. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT</b>	Conseil Communautaire du 19 mai 2014 CA 26.05.2014		•M. SIMON		
<b>3. AUTRES CONSEILLERS</b>					
MACIF PARTICIPATIONS	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. GIRAUD	AGO 23.06.2017	<b>Exercice Comptable</b>
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. DU HAMEL	CA 15.11.2019	
TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. LEGAL	AGO 23.06.2017	
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. CHEVALIER	CA 05.06.2018	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	AGO 23.06.2017	31.12.2022	M. GUIGNARD	AGO 23.06.2017	<b>Clôture de l'exercice au 31 décembre</b>

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL : Luc DELAGARDE es-qualité de représentant de la VILLE DE NIORT – CA du 06.05.2014

**- 3 -**

**RAPPORT DE GESTION  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE  
DU 30 JUIN 2020 APPELÉE A STATUER SUR LES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



Mesdames, Messieurs,

NOUS VOUS AVONS REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE POUR VOUS PRESENTER :

- ◆ *NOTRE RAPPORT DE GESTION*
- ◆ *LES COMPTES SOUMIS A VOTRE APPROBATION*
- ◆ *TOUTES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET SON EVOLUTION.*

## Sommaire

I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ.....	3
1.1 - MODE DE PRÉSENTATION - MÉTHODES D'ÉVALUATION .....	3
1.1.1 MODE DE PRÉSENTATION.....	3
1.1.2 MÉTHODE D'ÉVALUATION .....	3
1.2 - ACTIVITÉ - RÉSULTATS - BILAN - DIVERS.....	3
1.2.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....	3
1.2.1.1 ACTIVITE STATIONNEMENT .....	4
1.2.1.2 ACTIVITE ACCLAMEUR.....	9
1.2.2. TRESORERIE.....	18
1.2.3. CREDITS D'IMPOT.....	18
1.2.4. RESULTATS DE L'EXERCICE.....	19
1.2.5. LE BILAN .....	21
1.2.6. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES.....	21
1.2.7. ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT .....	21
II – ÉVOLUTION.....	22
2.1– PROGRES RÉALISES – DIFFICULTÉS RENCONTRÉES .....	22
2.2– EVENEMENTS POSTERIEURS.....	22
2.3– PERSPECTIVES D'AVENIR .....	23
III - AUTRES INFORMATIONS.....	24
3.1 - RÉPARTITION DU CAPITAL .....	24
3.2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS.....	24
IV – LES PARTICIPATIONS.....	24
V – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIETE.....	24
V-I – VIE DE LA SOCIÉTÉ .....	24
– L'ACTIONNARIAT.....	24
– CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	25
– GOUVERNANCE .....	26
– PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ .....	26
V-II - INFORMATION SUR LES MANDATS EXERCÉS AU SEIN DE LA SO SPACE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	26
V-III – CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE	26
VI -DELAIS DE PAZIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS	34
VII- ANNEXES .....	37

# I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

## 1.1 - MODE DE PRÉSENTATION - MÉTHODES D'ÉVALUATION

### 1.1.1 MODE DE PRÉSENTATION

Nous n'avons utilisé pour la présentation du bilan et du compte de résultat ainsi que pour l'évaluation des biens de la Société dans l'inventaire et le bilan, de méthodes autres que celles prévues par les dispositifs en vigueur.

### 1.1.2. MÉTHODES D'ÉVALUATION

Nous n'avons apporté aucune modification aux méthodes d'évaluation suivies l'année précédente pour l'établissement du bilan et du compte de résultat.

Nous précisons par ailleurs que les dispositions afférentes à la comptabilisation des immobilisations issues des règlements du Comité de la Réglementation comptable et précisées par les 3 avis du Conseil National de la Comptabilité n'ont pas d'impact sur les ouvrages de stationnement concédés à la SO SPACE du fait de la nature du contrat de concession.

## 1.2 - ACTIVITÉ - RÉSULTATS - BILAN - DIVERS

### 1.2.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Pour la mise en œuvre des orientations fixées par le Conseil d'Administration, la SO SPACE est organisée autour du schéma suivant :

#### →Du 1<sup>er</sup> janvier au 08 Février 2019

- Un Président-Directeur Général assisté d'un Directeur Général Délégué, assurent la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
- Une Direction chargée des Activités et du Développement
- Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- Etablissement Stationnement
- Etablissement Acclameur

#### →Depuis le 11 Février 2019

- Un Président-Directeur Général assure la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
- Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- Etablissement Stationnement
- Etablissement Acclameur

Sur cette base, l'année 2019 a été ponctuée par les éléments majeurs suivants :

### 1.2.1.1 ACTIVITE STATIONNEMENT

#### A. MARCHES DE CONCESSION ET MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES SIGNÉS AVEC LA VILLE DE NIORT

Pour mémoire, la SO SPACE gère et exploite à ce jour le stationnement payant de la Commune de Niort suivant plusieurs types de contrats signés entre cette dernière et la Ville de Niort :

##### a) Sous forme de Traités de concession

Ces parcs ont été financés en totalité ou en partie par la SO SPACE qui assure l'exploitation de ces places de stationnement à ses risques et périls. Elle bénéficie également, le cas échéant, d'une compensation financière annuelle contractuelle versée par la Ville de Niort délégante et calculée sur le différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs politiques votés chaque année par le Conseil Municipal. Toutefois, cette compensation financière n'est versée que dans l'hypothèse où la Ville de Niort, concédante, et seule habilitée à fixer la politique tarifaire, décide la fixation de droits du stationnement permettant l'équilibre de l'exploitation.

- 9 mars 1988 traité de Concession du garage **Marcel Paul** d'une durée de 80 ans **471 places**
- 26 Juin 1990 traité de Concession du garage **La Roulière** d'une durée de 80 ans **350 places**
- 22 Juillet 1994 traité de Concession du garage **St Jean** d'une durée de 40 ans **130 places + 16 places privées**
- 23 Janvier 1997 traité de Concession du garage **Hôtel de Ville** d'une durée de 40 ans **228 places + 16 places privées**

##### b) Soit en tant que prestataire pour le compte de la Ville de Niort

Dans le cadre des trois marchés signés avec la Ville de Niort et désignés ci-après, la SO SPACE assure pour le compte de cette dernière, la gestion, l'entretien des matériels de péage et des PIAF (horodateurs miniatures embarqués).

Les risques et périls de l'exploitation sont assumés par la Ville de Niort.

La SO SPACE perçoit une rémunération de la Ville de Niort en contrepartie de ses missions.

##### ▪ **Marché de prestations pour la gestion du stationnement payant sur voirie**

Cette mission de gestionnaire du stationnement payant sur voirie s'exerce dans le cadre d'un marché type « Accord Cadre » pour une période fixée à un an à compter du 22 Octobre 2018 éventuellement reconduite 3 fois sans que la durée de ce marché ne puisse excéder 4 ans. Ce marché a fait l'objet d'un renouvellement tacite en 2019 pour une nouvelle période annuelle.

Dans le cadre de ce marché, la SO SPACE gère :

- 1 779 places de stationnement dont 1288 en zone verte et 298 en zone rouge, 193 en zone orange,



- L'exploitation (gestion, contrôle, maintenance) de 114 horodateurs PRESTO 600 Europa version solaire, la quantité d'horodateurs est susceptible de varier dans une limite de plus ou moins 20 % sur la durée du marché
- La gestion du paiement par téléphone portable
- la gestion des abonnements FORFAIT RESIDENT (ancien MACARON)
- la gestion du FORFAIT ACTIF

▪ **Marché de prestations pour la gestion du stationnement payant sur parcs de surface et en ouvrage**

Au titre de ce marché à bons de commande, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois et venant à terme le 31 Décembre 2019, sont gérées 390 places de stationnement sur divers sites. La mission de la SO SPACE consiste en l'entretien et la maintenance des équipements (équipements de péage/contrôle d'accès, contrôle de la télésurveillance, de la phonie, des extracteurs...) de ces places de stationnement.

▪ **Marché de prestations de service pour le parking de la Brèche**

Le marché de prestation pour la gestion du parking de la Brèche par la SO SPACE a pris effet le 19 Janvier 2018 pour une période de deux années venant à échéance le 18 Janvier 2020.

A ce titre, la SO SPACE assure pour ce parking d'une capacité de 530 places de stationnement :

- l'entretien, la maintenance des équipements ;
- une gestion de proximité des usagers du parking ;
- la gestion pour le compte de la Ville de Niort, des droits payés par l'utilisateur, dans le cadre de régies.

**B. MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE PARC SECURISE POIDS LOURDS DE LA CRECHE**

Dans le cadre d'un nouveau marché qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois., la SO SPACE assure pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres l'exploitation du parc de stationnement sécurisé pour poids lourds dénommé **SécuriPark** situé au centre routier sur la commune de La Crèche.

L'exploitation de ce parking comprend :

- La prise en compte des contrats de maintenance :
  - Groupe électrogène,
  - Electricité
- l'administration du **contrat de télépéage**
- l'administration des paiements des **lignes téléphoniques**
- **l'entretien des espaces verts** (nettoyage, élagage)
- nettoyage des sanitaires – douches (tranche optionnelle)
- la réponse aux formulaires de contact de réservation en ligne.

Ce marché prévoit une évolution à 90 places de la capacité de ce parking initialement fixée pour l'accueil de 40 véhicules. Les travaux d'extension ont été réalisés et financés par la CCI 79 durant l'année 2019 pour une ouverture de son nouveau périmètre le 22 novembre 2019.

La SO SPACE est rémunérée pour sa mission (cette rémunération a évolué avec le nouveau périmètre), les droits su stationnement revenant à la CCI 79.

### C. TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

La SO SPACE a poursuivi sa politique d'entretien de ses parkings concédés par les réalisations suivantes :

- **De travaux d'immobilisation pour un investissement d'environ : 30.770 €**
- Solde des travaux de renouvellement du matériel de péage
  - Marcel Paul
  - La Roulière
  - St Jean
  - Hôtel de Ville
- **De travaux de gros entretien et réparation pour un montant avoisinant 99.870 €**
  - Poursuite des travaux de réfection de résines et de peinture au sein des parkings Marcel-Paul et La Roulière.
- **De travaux d'entretien courant et réparation sur matériel de péage et outillage : 29.683 €**

### D. COMPENSATION FINANCIERE

Conformément aux décisions prises par les instances délibérantes de la Ville de Niort (Conseil Municipal du 07 décembre 2018) et de la SO SPACE (Conseil d'Administration du 21 novembre 2018) ce, à l'appui des bases contractuelles, l'exercice 2019 inclut une compensation financière de **360.724 € HT** soit 432.868,80 € TTC à valoir sur les quatre ouvrages de stationnement concédés : Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean et Hôtel de ville.

Cette compensation financière couvre le différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs votés par la Ville de Niort.

### E. POLITIQUE TARIFAIRE / MATERIEL

Pour mémoire, le Conseil Municipal en date du 17 Septembre 2018 a décidé le maintien du dispositif de paiement dématérialisé sur voirie, via le déploiement du portail sécurisé de service de mobilité, développé par PARKNOW dans le cadre de son nouvel Accord Cadre pour la gestion du stationnement payant sur voirie passé avec la SO SPACE pour une période fixée à un an à compter du 22 Octobre 2018 éventuellement reconduite 3 fois sans que la durée de ce marché ne puisse excéder 4 ans.

A l'appui de cette décision, la SO SPACE a signé avec ParkNow un avenant au contrat initial.

F. STATISTIQUES DE FREQUENTATION

A. ACTIVITÉ STATIONNEMENT

Abonnés & Amodiatoires :

PARKINGS	Nombre au 31/12/2018	Nombre au 31/12/2019	Variation
Marcel Paul	505	555	50
La Roulière	281	295	14
St Jean	176	189	13
Hôtel de Ville	272	272	0
<b>Total Concessions</b>	<b>1 234</b>	<b>1 311</b>	<b>77</b>
Jacques De Liniers	41	41	0
Mûrier	15	14	-1
La Cure	6	6	0
St Vaize	43	43	0
Henri-Gelin	25	25	0
La Brèche	212	219	7
<b>Total des Parcs en Prestation</b>	<b>342</b>	<b>348</b>	<b>6</b>
<b>Total Général</b>	<b>1 576</b>	<b>1 659</b>	<b>83</b>

## Détails Abonnements/Amodiations au 31/12/2019 (Variation par rapport au 31/12/2018)

Marcel Paul	☞ 457 soit une hausse de 50 abonnements ☞ 98 amodiations ( <i>aucune variation</i> )
La Roulière	☞ 294 soit une hausse de 14 abonnements ☞ 1 amodiation ( <i>aucune variation</i> )
St Jean	☞ 124 soit une hausse de 13 abonnements ☞ 49 amodiations ( <i>aucune variation</i> )
Hôtel de Ville	☞ 263 aucune variation d'abonnements ☞ 9 amodiations ( <i>aucune variation</i> )
J. De Liniers	☞ 41 ( <i>aucune variation d'abonnements</i> )
Mûrier	☞ 14 soit une baisse de 1 abonnement
La Cure	☞ 6 ( <i>aucune variation d'abonnements</i> )
St Vaize	☞ 43 ( <i>aucune variation d'abonnements</i> )
Henri-Gelin	☞ 25 ( <i>aucune variation d'abonnements</i> )
La Brèche	☞ 219 soit une hausse de 7 abonnements

### Païement via le forfait résident

- ☛ Forfait résident : **2 940** ventes de forfaits résidents soit une hausse de **17,98 % (+ 448)** par rapport à 2018 avec **2 492**

### Païement par mobiles sur voirie (PARKNOW & PRESTOPARK)

- ☛ Transactions par mobiles : **19 709** transactions soit une baisse de **5,91 % (- 1 238)** par rapport à 2018 avec **20 947**

### Bilan fréquentation horaire 2018/2019

PARKINGS	Année 2018	Année 2019	Variation	Variation en %
Marcel Paul	23 037	21 238	-1 799	-7,81%
La Roulière	7 285	6 791	-494	-6,78%
Hôtel de Ville	45 617	44 991	-626	-1,37%
La Brèche	425 997	440 967	14 970	3,51%
Moulin du Milieu	308 571	313 627	5 056	1,64%
<b>TOTAL</b>	<b>810 507</b>	<b>827 614</b>	<b>17 107</b>	<b>2,11%</b>

### 1.2.1.2 ACTIVITE ACCLAMEUR

La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur dans le cadre d'une Délégation du Service Public (DSP) qui a connu 2 périodes au cours de l'année 2019 :

→ Du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2019, cette DSP a pris la forme d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour une durée initiale de six années, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2012 renouvelée jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N° 3 du 28 Février 2018.

Pour mémoire ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013, n°2 du 03 Août 2015.

→ Du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 2019, point de départ de la nouvelle DSP après mise en concurrence, dans le cadre d'un contrat de concession signé avec la Ville de Niort.

Le Centre exploité comprend deux bâtiments :

- Le bâtiment principal l'Acclameur dispose :
  - d'une partie spectacles-événements qui peut accueillir des concerts, événements sportifs ou des séminaires allant de 450 jusqu'à 3500 personnes en fonction des types d'activités et du choix de configuration de la salle.
  - d'une partie sport qui comprend :
    - Un mur d'escalade la Verticale de l'Acclameur, un des plus grand mur d'escalade indoor de France doté de 2 bloc
    - Un dojo et une salle d'escrime que la SO SPACE gère pour le compte de la Mairie de Niort.
  - Tous les espaces nécessaires au fonctionnement de ces espaces (espaces d'accueil au public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP...).
- Un bâtiment annexe le Club Acclameur : qui dispose d'un ensemble de salles de séminaires ou de réunions modulables pouvant accueillir de 20 à 300 personnes dans trois salles, complétées par un espace traiteur – restauration indépendant.  
Le Club Acclameur accueille les locaux administratifs du personnel dédié au site et deux structures indépendantes.



La SO SPACE exploite l'Acclameur à ses risques et périls sur la partie économique de sa gestion. Ses recettes sont constituées par :

- la perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements et services,
- la rémunération versée par la Ville de Niort pour la gestion de la salle de gymnase dédiée essentiellement à une gestion associative pour le compte de ladite Collectivité.
- la compensation forfaitaire tarifaire versée par la Collectivité et fixée contractuellement en contrepartie des contraintes de service public (contraintes pédagogiques, culturelles et sportives, grille tarifaire sociale, servitudes au profit du concédant, accueil de scolaires, d'associations et clubs sportifs, accueil de France télévision,...).

L'activité de l'Acclameur au titre de 2019 se résume ainsi que suit :

#### A. EXPLOITATION EVENEMENTIELLE – ECONOMIQUE – CONGRES – SEMINAIRES - SALONS

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de jours d'occupation (hors espaces sportifs)		116	187	189	170	160	132
Fréquentation escalade (nbre personnes)		10 692	14 399	18 249	20 457	20476	23683
Nbre de spectacles/représentations	20	21	23	23	15	22	22
Nbre de spectateurs	28 375	30 944	43 581	34 977	23 542	36467	26960
Nbre évènements sportifs	5	4	7	8	4	3	6
Nbre Grands Evènements Economiques	5	5	7	7	8	5	8
Nbre évènements Club	32	46	65	58	56	57	69
Nbre Soirée VIP	2	6	6	9	9	6	3

L'école d'escalade de l'Acclameur : la Verticale compte 307 d'abonnés SO SPACE au 31 décembre 2019 ( 282 au 31.12.2018) et au total a accueilli près de 23 683 (20 476 en 2018) usagers, le CA de l'escalade a progressé de plus de 15% .

#### Prestations traiteur :

Pour mémoire, afin d'offrir à ses clients des prestations de qualité, expertes et sécurisées, la SO SPACE a, suite à une consultation, référencé 10 traiteurs pour tout besoin en terme de restauration (Apéritif / Cocktail déjeunatoire ou dinatoire debout, déjeuners, diners, plateaux repas ou buffets assis) répartis suivant des typologies distinctes :

- 4 couvrant des prestations < 500/1000 personnes
- 3 couvrant des prestations > 2000 personnes
- 1 restaurant « insertion »
- 1 référencé BIO
- 1 référencé PRESTIGE.

Chaque traiteur intervenant dans le cadre d'une prestation au sein de l'Acclameur s'engage à verser une redevance sur le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients, calculée suivant 2 schémas :

- Prestation réalisée jusqu'à 500 personnes : 10% du CA
- Prestation réalisée au-delà de 500 personnes : 5% du CA.

Il est précisé par ailleurs que dans l'hypothèse où un client impose son traiteur non référencé par la SO SPACE, la redevance due par ce dernier passe à :

- 15 % jusqu'à 500 personnes
- 10% au-delà de 500

Le niveau de recettes générées par les prestations Traiteurs reste dans la moyenne de ceux enregistrés sur les précédents exercices.

## **B. EXPLOITATION SPORTIVE**

Concernant le volet sportif encadré par le contrat d'affermage, il repose sur deux types d'exploitation :

→ Une activité commerciale destinée au grand public autour de la pratique de l'escalade concernant la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.),

→ L'accueil d'associations, de Clubs sportifs et d'Etablissements scolaires s'adonnant aux activités autour de l'escalade. La tarification applicable votée par le Conseil Municipal de la Ville de Niort inclue des tarifs préférentiels au profit de ceux appartenant au périmètre niortais et sur les créneaux réservés à cette dernière en contrepartie d'une compensation financière versée à la SO SPACE.

Suivant ces principes contractuels, la S.A.E. a accueilli sur 2019 :

- Des clubs d'escalade conventionnés tels le CAF Niort, Vertiges mais également :

Comité regional poitou charentes FFME, Comité regionale FFME Aquitaine, lycée auguste perret poitiers, Ameroc, Apem, CE Darva, CE ASI, Decathlon, accueil loisirs du pays de la chataigneraie (85), lycée horticole Gaston Chaissac Niort, SUAPS, SCS la Blaiserie Poitiers, asso Néo, Clsh CE Maif, Vestas, Ecoles primaires Niort et Vouillé, CE IMA, The Roof La Rochelle, maison communale des jeunes de Sauzé Vaussais, Niort associations semaine du sport, PETZL, CSC Mauzé sur le Mignon, Accueil loisirs Belle et Lambon Mougou, SCS de part et d'autre Niort, UNSS 79, Tedelec, Ideo, Le Grimpe bressuire, Alsh ados Frontenay Rohan Rohan, CE dues Maaf, asso Nouvel Horizon, résidence l'archipel, CD FFME Gironde, CD FFME 86 Vienne, Alma, PEP17 St Jean d'Angely, DTPJJ poitiers, Centre loisirs celles sur belle, CSC st florent Niort, club Chateau d'Oleron, club pierre blanche, club Brioux sur boutonne, Gravité +, Crensoa, CAF La Rochelle, club judo Surgeres, CAF Angoulême, CRACQ jeunes Saintes, CAF Chatellerault, CAF Saumur, club Surgeres, atelier val bocage, IME Jonzac, ALB Barbezieux, AESM Cholet, ITEP St Jean d'Angely (fondation Robert), CAF Nantes, CPA Lathus, Le grand Feu, Vent d'Ouest, Hôpital de Niort.

- L'école d'escalade de l'Acclameur : la Verticale compte 307 abonnés SO SPACE au 31 décembre 2019 et au total a accueilli 23 683 usagers soit plus de 15 % comparé à 2018.

→ La gestion pour le compte de la Ville de Niort, de la salle de gymnase moyennant rémunération.

La salle de gymnase a quant à elle accueilli sur 2019 les licenciés des Clubs et Associations niortaises suivantes :

- Sporting Karaté Club
- Judo Club Niortais
- Taekwondo Club Niortais
- L'Ecole Niortaise de Taekwondo

- la Police Municipale

La salle d'escrime accueille le cercle d'escrime Duguesclin

### C. ACTIONS DE COMMUNICATION

Afin d'assurer le développement commercial et la communication de l'équipement auprès du grand public et des décideurs sportifs et économiques, la SO SPACE a mis en place plusieurs moyens de promotion, de communication et commerciaux allant du Business to business vers du Business to customer en fonction des différents « produits » de l'Acclameur (spectacle, séminaire, escalade, ...). Pour ce faire, tous les moyens classiques sont utilisés.

Ainsi sur le marché professionnel (séminaire, salons, événements d'entreprises) sont utilisés :

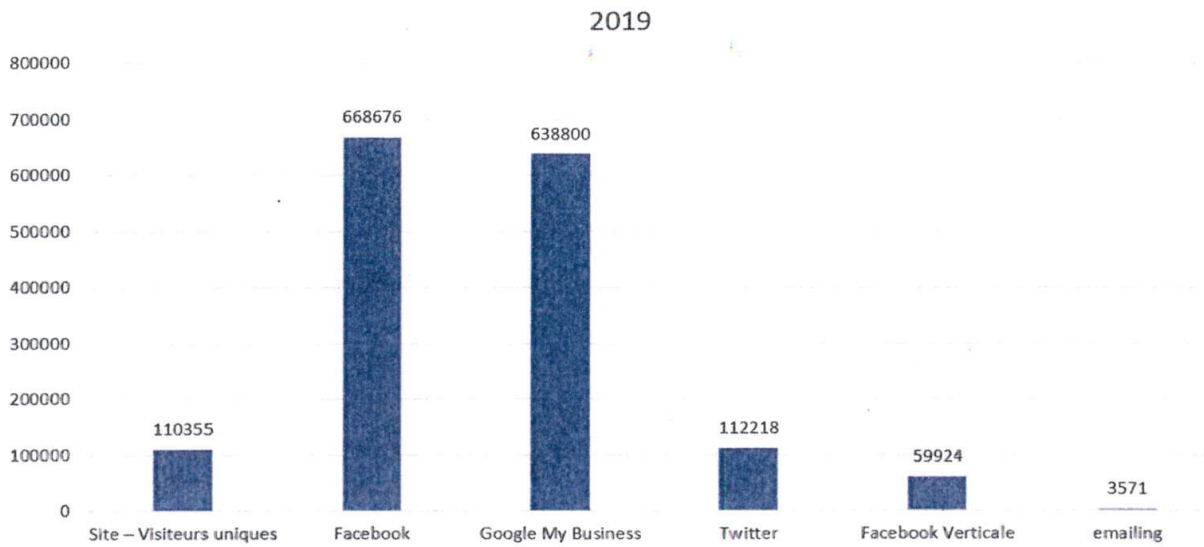
- **Du démarchage direct** des entreprises de la grande région (via des opérations de démarchage – fichier qualifié d'entreprises actualisé, invitation d'entreprise via le Club des entrepreneurs, démarchage direct, ...) pour la partie congrès – séminaire.
- **L'adhésion au Club affaire de l'Office de Tourisme de Niort vallée de la Sèvre Niortaise** et participations à des opérations de promotion (salons, opération à la maison de la nouvelle Aquitaine, participation aux opérations dans le cadre de Congrès cité). Via Congrès Cité (club d'office de tourisme pour promouvoir le tourisme d'affaire), ou via le groupe tourisme d'affaire l'Office du tourisme assure la promotion et la commercialisation de l'ensemble de l'offre du territoire incluant l'Acclameur.
- **Promotion via des sites ou des revues spécialisées, l'Acclameur est référencé dans :**
  - Le guide BEDOUK des lieux et prestataires du MICE.
  - Le guide du tourisme d'affaire de l'Office de Tourisme de Niort marais Poitevin
  - Sur le site web de l'Office de Tourisme de Niort marais Poitevin
- **Promotion via internet et les réseaux sociaux :** (site web, Facebook, twitter, Google my business, ...), sur la partie affaire.

#### → Rapport Digital 2019 :

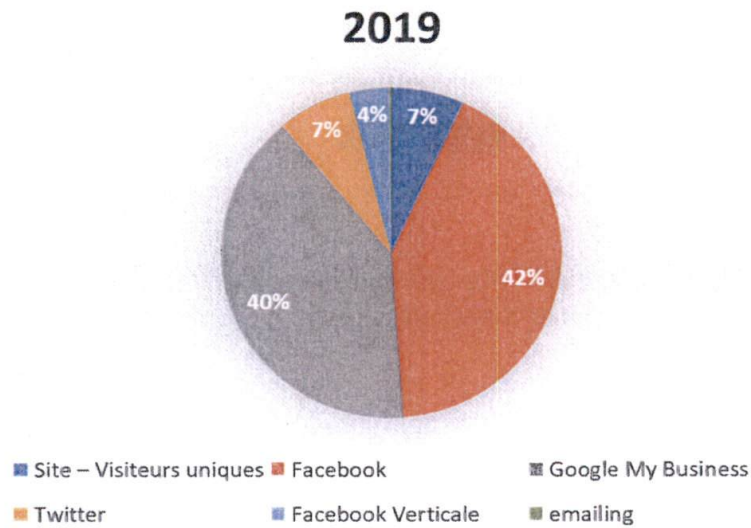
#### **Rapport annuel 2019 – L'Acclameur**

Nombre de personnes touchées en 2019 (estimation) : 1 593 544





Moyenne mensuelle : 132 795 - Moyenne quotidienne : 4 365 personnes touchées (estimation).



#### Analyse de situation

- L'année 2019 est la meilleure année en terme d'audience pour le digital de L'Acclameur.
- Belle amélioration de l'audience du site.
- Progression constante de Google My Business.

#### Empreinte environnementale

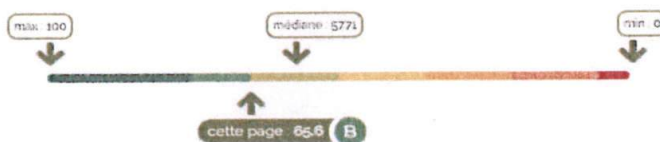


## Rapport pour <http://www.lacclameur.net/> A passé avec succès 6 des 15 meilleures pratiques testées

Les résultats fournis par cet outil sont uniquement à des fins éducatives et diagnostiques, il n'est pas destiné à comparer des sites Web. Cet outil est en version bêta et toujours en développement actif, toutes les informations données peuvent changer à l'avenir.



Performance environnementale : B (65,6 / 100)



Nous pondérons le poids de certains éléments techniques qui induisent l'empreinte physique du site pour aboutir à un indicateur synthétique : [l'EcolIndex](#)



## Complexité de la page d'accueil



Unité : nombre d'éléments du DOM

Le nombre d'éléments du DOM témoigne de la complexité du site et donc, a priori, des efforts à faire par le navigateur pour afficher la page. Plus le nombre d'éléments du DOM est important et plus il faut de puissance (notamment CPU) pour l'afficher. Plus la puissance pour afficher la page est importante et plus on contribue à raccourcir la durée de vie de l'ordinateur sur lequel il s'exécute. A l'inverse, un site particulièrement simple et léger contribue à allonger la durée de vie du terminal.

### → En plus des outils d'information et de promotion dématérialisés la SO SPACE a réalisé en 2019 :

**7 lettres d'infos (e-mailing) dans l'année : 16 112 expéditions :**

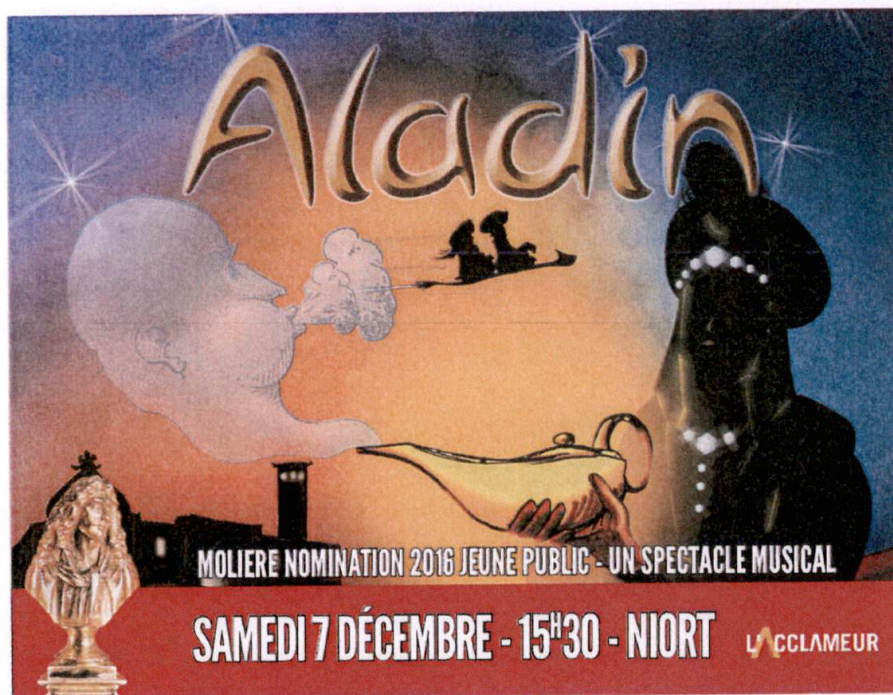
- 3571 lues
- Taux de lecture : 22%

**Pour la partie spectacle :**

- **Affichage sur les réseaux dédiés** (abri bus, panneaux de type Graphic Affichage, affichage gratuit, ...) dans un rayon de 100 km autour de Niort (Niort, Poitiers, La Rochelle, Bressuire, sud Vendée, ...)
- **Diffusion de brochure** : 40 000 exemplaires pour AZ Production par exemple), set de table restauration rapide, ...
- **Diffusion de flyers programmes** : 2 x 7500 exemplaires par an
- **Partenariats radios** : en fonction des artistes (NRJ, Sky rock, RTL 2, Colline FM, ...) avec jeux concours, publicités, etc.
- **Publicité Presse écrite** : (Niort en Poche, Poitiers affiche Hebdo, Voici, Gala, Femme Actuelle, Télé loisirs...)
- **Relation presse** : conférence de Presse
- **Publicité TV** : dans certains cas (TF1, TMC, M6, ...)
- **Promotion via internet et les réseaux sociaux** : (site web, Facebook, twitter, Google my business, ...) sur la partie spectacles

Il est précisé que la promotion des spectacles d'artistes programmés à l'Acclameur est assurée par chacun des producteurs, en l'espèce la SO SPACE n'intervient qu'en tant que prestataire pour louer la salle. Les recettes des spectacles sont encaissées par le producteur, la SO SPACE ne percevant qu'une commission sur les ventes qui varie de 10 à 12 % en fonction du spectacle (type de spectacle, nombre de répétitions, présence d'un entracte, etc.). »

→ Deux campagnes d'affichage sur panneaux 4X3 réalisées en 2019 sur des sites stratégiques notamment aux entrées de ville.



6

#### D. TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Sur l'activité Acclameur également, la SO SPACE a, dans le cadre de ses obligations contractuelles, poursuivi sa politique d'entretien et d'amélioration des éléments d'exploitation qui lui ont été confiés par la réalisation des travaux :

- de gros entretien et de renouvellement pour plus de 15 k€
- d'investissement, d'un montant de plus de 30 K€, parmi lesquels l'acquisition ou le remplacement de :
  - o matériel hifi,
  - o acquisition complémentaire de matériel « enrouleurs automatiques » renforçant la sécurité de l'activité escalade pratiqué sur le mur et permettre l'exercice d'activité moins encadrée,
  - o placards dédiés au gymnase (obligations contractuelle),
  - o poutres gradins etc...

#### 1.2.1.3 PROJET DE RAPPROCHEMENT AVEC LA SEMIE

Pour mémoire, la SO SPACE et la SEMIE sont deux SAEM dont l'actionnaire principal est la Ville de Niort, qui partagent depuis de nombreuses années, des locaux, du personnel, du matériel et des prestations de services.

Ces mutualisations génératrices d'économies d'échelle, les Conseils d'Administration de chacune des deux structures ont décidé d'élargir cette mise en commun et de lancer une réflexion collective plus large pour étudier l'opportunité et la plus-value d'un rapprochement de la SO SPACE et de la SEMIE sous une forme qui reste à confirmer, créant ainsi un instrument du Développement économique et de la politique de l'habitat au service du Territoire.

Au vu du résultat des études menées, il est aujourd'hui confirmé politiquement la volonté de restructurer les sociétés SEMIE et la SO SPACE dans l'objectif de construction d'un outil de développement du Territoire. L'entrée de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein du capital de la SEMIE décidé par les instances des Collectivités publiques constitue une première étape de ce processus étant précisé que la CAN est également Actionnaire de la SO SPACE au sein de laquelle elle occupe un siège d'Administrateur.

#### 1.2.1.4 VIE SOCIALE

**Intéressement** : La SO SPACE désireuse d'associer collectivement ses salariés à sa bonne marche, à sa performance et à son développement a signé avec ses salariés en date du 21 juin 2017, un accord d'intéressement dans le cadre de la législation en vigueur, et notamment des articles L.3311 et suivants du Code du Travail.

Le présent accord applicable aux trois exercices comptables à compter de celui clos le 31 décembre 2017 arrive à terme avec l'exercice 2019.

Il fixe un montant global de la prime d'intéressement à répartir, égal à 4% de la variation positive du Chiffre d'Affaires de l'année N comparé à l'année N-1 pour le même périmètre d'activité.

Le montant de la prime ainsi calculé est réparti entre les salariés proportionnellement à la durée de présence et au temps de travail.

Il est précisé que cet accord a été adopté suivant la règle de la majorité des 2/3 des salariés.

Les salariés peuvent affecter tout ou partie de leur part d'intéressement au Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) ou au Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) mis en place en juillet dernier.

Par ailleurs, si les résultats d'exploitation le permettent, la SO SPACE se réserve la possibilité chaque année, d'abonder financièrement les sommes issues de la prime d'intéressement versées sur le PEE et/ou PERCO. Les modalités de versement de l'abondement feront l'objet le cas échéant d'un avenant au PEE et/ou PERCO après la clôture de chaque exercice.

L'évolution du chiffre d'affaires 2019 permet de dégager une prime d'intéressement au titre de 2019 évalué à 4.700 € Bruts et 9.000 € avec abondement.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 27 février 2020 avec le Comité Social et Economique pour les 3 exercices à venir à savoir 2020, 2021 et 2022. Ce dernier reprend les mêmes bases de calcul de la prime d'intéressement que celles sus mentionnées.

**Assurance complémentaire santé** : Dans le cadre d'un accord signé le 18 décembre 2007, les salariés de la SO SPACE bénéficient d'un régime de remboursement de frais de santé, souscrit auprès d'APIVIA, complémentaire à la sécurité sociale au titre duquel la société assume 60% des cotisations de son salarié.

### **RSE** :

La SO SPACE très engagée au niveau local de par son statut de SEM à disposition de l'intérêt général traduit par les missions de service public qui lui sont confiées.

Afin de compléter sa plus value et son expertise face à la commande publique, la SO SPACE s'est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

La Responsabilité Sociétale des Entreprises se décline autour de trois piliers :

- Social
- Environnemental
- Sociétal

### **1.2.2. TRESORERIE**

La SO SPACE disposait au 31 décembre 2019 d'un montant de trésorerie de 3.503 K€uros.

### **1.2.3. CREDITS D'IMPOT**

Les résultats comptables des précédents exercices ont généré un montant de **CICE (CREDIT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI)** de 111 K€.

Ce montant n'ayant pu être utilisé pendant les 3 exercices ayant précédé sa constitution, en raison des précédents résultats comptables enregistrés, une demande de remboursement a été demandé pour l'exercice 2016 pour 35 K€ et comptabilisé dans le présent exercice.

Il est rappelé que le dispositif CICE a été supprimé en 2019 en contrepartie d'un allègement de charges.



## 1.2.4. RESULTATS DE L'EXERCICE

→ Le périmètre d'activités de la SO SPACE rappelé supra, dégage pour 2019 un **chiffre d'affaires** global de **2.756.282 € HT** en augmentation d'environ 4.49 % comparé à celui de l'exercice 2018.

Sa décomposition par établissement est la suivante :

◆ Produits du Stationnement.....	<b>1 949 088 €</b>
◆ L'Acclameur .....	<b>749 605 €</b>
◆ Autres Produits (Siège) .....	<b>57 589 €</b>

### ▪ Produits de l'activité stationnement et du siège

L'activité stationnement/siège génère à elle seule un chiffre d'affaires total de **2.006 677 € HT** en augmentation de 5.75 % comparé à celui de 2018.

Cette évolution du chiffre d'affaires stationnement s'explique par :

- L'évolution des recettes sur deux des quatre parkings concédés en ouvrages, notamment Marcel Paul du fait de 50 nouveaux abonnements en cours d'année notamment pour IMA.4
- Une augmentation de la rémunération versée par la CCI 79 à la SO SPACE dans le cadre du nouveau marché concernant la gestion du parc SécuriTPark de la Crèche. Cette évolution est à mettre en regard des nouvelles modalités de gestion ainsi que du nouveau périmètre qui génèrent une évolution des charges.

Au montant de ce chiffre d'affaires s'ajoute :

- le montant de la compensation financière contractuelle versée par la Ville de Niort délégante sur les parcs concédés pour un montant de 360.724 € HT ;
- Il en résulte un total des produits du stationnement de **2.402.669 €uros**, dont les produits issus des transferts de charges, contre **2 322 573 €uros** sur l'exercice passé.

### ▪ Activité Acclameur

Le chiffre d'affaires enregistré sur l'établissement Acclameur s'élève à **749 605 €** en légère augmentation de 1,25 % comparé à 2018 où il était de 740 304 €.

La quasi stabilité du chiffre d'affaires de l'Acclameur entre 2018 et 2019 traduit toutefois de fortes variations par nature de composants. Comparé à l'exercice précédent, il est notamment noté une diminution de 15 % de l'activité spectacle, des événements VIP et des locations de bureau pour plus de 40 %. En revanche, il est constaté une augmentation significative de l'activité escalade 20 % de l'activité économique du Club 16 %, des événements sportifs 89 %.

A ce chiffre d'affaires s'ajoute, le montant de la compensation financière contractuelle pour sujétions de services publics versée par la Ville délégante à concurrence de 533.126 € HT.

Rajoutant le « transfert de charges » et reprise des Provisions pour Gros Entretien consommées sur l'exercice pour 20 K€, **le total de produits** pour l'Acclameur s'élève à **1.309.145 € contre 1.293.151 €uros** en 2018.

→ Les charges d'exploitation globales s'élèvent à **3.518.530 €** contre **3.495.664 €** à la clôture précédente soit une augmentation de 0.65 %.

- **Activité stationnement :**

La part des charges d'exploitation liées à l'activité stationnement représente **2.337.099 €** en augmentation de 2,52 % comparé à 2018.

Les principaux écarts correspondent notamment à :

- Reprise des coûts de maintenance qui fait suite à une période observée sur 2018 de garanties « constructeur » consécutive à la mise en place des nouveaux matériels de péages installés au sein des parkings en ouvrages ;
- Dépenses de petites fournitures complémentaires sur le Parking de la Brèche
- Des dépenses corrélatives aux nouvelles modalités contractuelles dédiées à la gestion du Parc SécuriTPark pour le compte de la CCI. Cette évolution de charges est compensée par l'évolution de la rémunération versée à la SO SPACE ;
- Recours au personnel intérimaire pour compenser les arrêts de travail du personnel et donc corrélativement diminution des charges de personnel.

- **Activité Acclameur :**

Les charges d'exploitation liées à l'activité Acclameur représentent **1.181.431 €** soit une diminution de 2.85 %.

Cette évolution de charges résulte principalement de la diminution :

- des charges externes (prestations refacturées) en lien avec la diminution de l'activité spectacle ;
- de l'entretien et réparation du matériel d'exploitation effectué en 2018 en prévision de l'échéance au 30 juin 2018 du contrat d'affermage ;
- de charges de personnel suite à des mouvements de personnel ayant généré quelques mois de vacance.

**Le résultat d'exploitation** prend également en compte :

- Une dotation aux Provisions pour Gros Entretien pour 2019 de 31 K€ fixée contractuellement au sein des dispositions régissant les deux contrats de DSP qui se sont succédés sur la période.

→ Les résultats sont analysés dans le compte de résultat et font ressortir notamment :

**Un résultat d'exploitation** global positif de **193.284 €** en augmentation de 73.225 € par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à **120.059 €** décomposé comme suit :

- Etablissement stationnement : **65.570 €**
- Etablissement Acclameur : **127.714 €**

**Le résultat financier** tient compte des produits financiers en baisse de 29 K€ comparé à 2018 et du jeu des amortissements financiers des emprunts renégociés pour la plupart en 2013. Les charges financières de l'exercice sont également en baisse et ressortent à 36 K€. Il est ressort un résultat financier négatif de 35 k€.



### **Le résultat exceptionnel traduit :**

- En produits pour 319 K€ liés à la reprise des biens de retour par la Ville de Niort sur l'Acclameur et à la quote part des subventions d'investissement pour le stationnement ;
- En charges, la valeur nette comptable des biens de retour de l'Acclameur.

Compte tenu du résultat financier négatif de ..... 35.091 €  
du résultat exceptionnel positif de ..... 78.092 €  
le résultat comptable bénéficiaire s'établit à ..... 216.765 €

Il est par ailleurs précisé que le résultat comptable bénéficiaire de l'exercice est imputé sur le déficit fiscal reportable qui s'élevait à 242.376 € en début d'exercice. En conséquence, la SO SPACE ne paiera pas d'Impôt sur les Sociétés au titre de l'année 2019 et le montant du déficit fiscal antérieur restant au 31 décembre 2019 s'établit à 24.364 €.

### **1.2.5. LE BILAN**

Fait ressortir :

#### **A L'ACTIF :**

- ◆ un total d'actif net immobilisé de ..... **4 800 286 €**
- ◆ et un actif net circulant de ..... **4 779 161 €**

#### **AU PASSIF :**

- ◆ un total des capitaux propres de ..... **7 169 397 €**
- ◆ Apport du Concédant « Avances conditionnées » ..... **216 979 €**
- ◆ des provisions de ..... **30 800 €**
- ◆ des dettes de ..... **2 162 271 €**

Les variations des comptes de bilan correspondent à :

- Dotations aux amortissements de l'exercice
- Incorporation du droit d'entrée dédié au nouveau contrat de DSP Acclameur
- Remboursement des emprunts
- Diminution des créances clients

### **1.2.6. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES**

Nous avons réintégré à notre résultat fiscal la somme de 1 247 € au titre de la taxe et fraction des loyers non déductibles correspondant aux trois véhicules de tourisme appartenant à la SO SPACE.

### **1.2.7. ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Nous n'avons pas d'activité en matière de recherche et de développement.



## II – ÉVOLUTION

### 2.1- PROGRES RÉALISÉS – DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

► A l'appui des contrats de concessions signés avec la Ville de Niort concédante pour les quatre ouvrages que sont les parkings Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean et Hôtel de ville, le Conseil Municipal en date du 17 Décembre 2019, suivant proposition d'évolution tarifaire du Conseil d'Administration de la SO SPACE du 15 novembre 2019, a décidé le versement au titre de 2020 d'une compensation financière de **238.117,00 € HT** soit **285.740,40 € TTC**.

Cette compensation financière est destinée à couvrir le différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs politiques.

### 2.2- EVENEMENTS POSTERIEURS

La SO SPACE n'a pas échappé à la crise sanitaire mondiale liée au Covid 19 qui s'est propagée depuis le début de l'année 2020 et plus particulièrement depuis mars à l'échelle de la France engendrant des mesures de confinement de près de deux mois à la date d'élaboration de ce rapport ce, sans préjuger de l'avenir.

Cette crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle et sans précédent génère une crise économique de même caractère exceptionnel.

Cette pandémie impacte l'ensemble des activités de la SO SPACE mais de façon différente suivant leurs natures qui obéissent à des réglementations distinctes et corrélativement à une sortie de crise différente :

#### STATIONNEMENT

- S'agissant du stationnement, il y a eu maintien d'une activité en mode dégradé en lien avec les décisions de la Ville de Niort pendant toute la période du confinement. La reprise de l'ensemble de l'activité s'est effectuée à compter du 11 mai 2020, date de fin du confinement.

#### ACCLAMEUR

-L'Acclameur a été contraint de suspendre, dans le respect des décisions gouvernementales, l'ensemble des activités événementielles, sportives et économiques depuis le 17 mars 2020. La nature des activités n'ont pas permis à ce jour leur remise en exercice.

La grande majorité des Collaborateurs de l'Acclameur ont été placés en chômage partiel.

Les impacts financiers de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 ne sont pas encore connus à la date d'établissement des comptes mais ils seront significatifs pour l'activité Acclameur qui n'a plus de chiffres d'affaires depuis le 13 mars 2020 et pour une durée encore inconnue à la date de rédaction de ce rapport

Cette pandémie constitue un événement postérieur à la clôture et n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2019.

## 2.3- PERSPECTIVES D'AVENIR

### ► Sur l'activité Stationnement :

- La reconduction pour une nouvelle durée d'un an renouvelable encore deux fois de l'Accord Cadre pour la gestion du stationnement sur voirie,
- Le maintien du périmètre de gestion des sites du stationnement via le nouveau marché de prestations de service sur parcs de surface et ouvrages dont le parking de la Brèche qui a pris effet depuis janvier 2020 pour un an ferme renouvelable 3 fois,
- La reconduction du nouveau marché de prestation de la CCI 79 dédié à l'exploitation du parc de stationnement sécurisé pour poids lourds Sécuritépark de la Crèche pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable encore 2 fois,
- les compensations financières publiques octroyées sur les ouvrages concédés à l'appui des dispositions conventionnelles signées avec la Ville de Niort concédante pour les quatre ouvrages,

permettent de confirmer l'équilibre financier et comptable de cette activité pour les années à venir sous réserve des conséquences de la crise sanitaire de 2020.

### ► Sur l'activité Acclameur :

Il est évoqué à ce stade les impacts des dispositions liées au covid-19 sur l'exécution du contrat de concession dédiée à la Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'Acclameur signé en juin 2019 avec la Ville de Niort.

L'un des corollaires de la loyauté contractuelle est le respect des conditions initiales du contrat : la crise sanitaire ayant entraîné un bouleversement de l'équilibre économique du contrat et du principe de continuité du service public.

L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 prévoit la faculté d'élaboration d'avenant pour modifier, le cas échéant, les modifications du contrat apparues nécessaires. Il convient préalablement de se rapprocher du concédant et d'analyser avec lui de façon exhaustive, les impacts de cette crise sanitaire sur les dispositions contractuelles signées initialement et rechercher des solutions.

Compte tenu de l'impact de cette crise sanitaire sur l'exploitation du Centre de l'Acclameur, la SO SPACE a, dans une première démarche, convoqué le Comité de suivi et suggéré la réunion de la Commission de Surveillance prévu aux dispositions contractuelles.

### ► Sur les perspectives de développement :

-Une confirmation politique de la restructuration des structures SEMIE/SO SPACE comme outil, dans une logique de rationalisation, pour répondre aux ambitions de la politique de l'Habitat et du développement de l'activité économique du Territoire Niortais.

*(Signature)*

## III - AUTRES INFORMATIONS

### 3.1 - RÉPARTITION DU CAPITAL

La Ville de NIORT possède plus de 50 % du capital.

### 3.2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat comptable de l'exercice 2019 bénéficiaire de **216.764,76 €** ainsi que suit :

- **45.088,39 euros au compte « autres réserves »**  
Le compte « autres réserves » passe de 154.911,61 € à **200.000,00 €**
- **171.676,37 euros au compte « report à nouveau »**  
Le compte « report à nouveau » passe ainsi de à 546.464,36 € à **718.140,73 €**

## IV – LES PARTICIPATIONS

→ La SO SPACE ne possède aucune participation significative ou réciproque au sens des articles L233-29/L233-30 du Code de Commerce dans d'autres sociétés.

→ Conformément à l'article L225-211 du Code de Commerce, la SO SPACE informe qu'aucune société n'a procédé à l'achat de ses propres actions.

## V – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIETE

### V-I – VIE DE LA SOCIÉTÉ

#### – L'ACTIONNARIAT

## Répartition du capital social de la SO SPACE

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nbre d'actions
<b>1. PERSONNES PUBLIQUES</b>			
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100
<b>TOTAL Personnes Publiques .....</b>	<b>70,11 %</b>		
<b>2. AUTRES ACTIONNAIRES</b>			
MACIF PARTICIPATIONS SA	9,64 %	336 338,75	22 055
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055
Q PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10
<b>TOTAL Autres Actionnaires .....</b>	<b>29,89 %</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>3 488 742,50</b>	<b>228 770</b>

### **– CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### ▶▶ Membres publics :

##### Ville de Niort

- Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général
- Monsieur Dominique DESQUINS
- Madame Sylvette RIMBAUD
- Monsieur Florent SIMMONET
- Monsieur Jacques TAPIN

##### CAN

- Monsieur Michel SIMON

#### ▶▶ Membres privés :

- MACIF PARTICIPATIONS représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL OCEAN représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres représentée par Monsieur Thierry PIGANEAU puis Monsieur Stéphane CLERISSE jusqu'au 18 Octobre 2019 et Monsieur Louis DU HAMEL à compter de cette date,
- la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- la CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.



## **- GOUVERNANCE**

### **▶▶ Président-Directeur Général :**

- A l'appui d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014, le Conseil d'Administration en date du 06 mai 2014 a élu la Ville de Niort Présidente de la SO SPACE représentée par Monsieur Luc DELAGARDE es-qualité.
- Ce même Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a confirmé le choix du cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la SO SPACE. Monsieur Luc DELAGARDE assure donc les fonctions de Président-Directeur Général.

### **▶▶ Directeur Général Délégué :**

- Pour assister le Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration en date du 02 octobre 2013 a nommé Monsieur Jean-Philippe JAVELLO en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée de 5 ans à compter du 21 octobre 2013 et renouvelé trois ans jusqu'au 20 Octobre 2021 par délibération du Conseil d'Administration en séance du 19 Octobre 2018.
- Suite à démission, Monsieur JAVELLO a mis un terme le 08 Février 2019 à son mandat social ainsi qu'à son contrat de travail.

## **- PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ**

Cf. organigramme ci-annexé n°3.

## **V-II - INFORMATIONS SUR LES MANDATS EXERCÉS AU SEIN DE LA SO SPACE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Nous vous proposons de vous référer à l'annexe n° 2.

Il est toutefois précisé que cette information concerne toute société autres que :

- Association
- G.I.E.
- Fondation
- Mutuelle assurance
- Mutuelle au sens du code de la mutualité

## **V-III – CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

**→ CONVENTIONS CONCLUES ET AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION A ETE POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2019 ET CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2019**

Il est rappelé que conformément au décret n° 2015-545 du 18 mai 2015 pris en application de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, il appartient au Conseil d'Administration **de se prononcer sur le bienfondé de chacune des conventions** ci-dessous visées par les articles L225-38 et suivants au Code de Commerce et ayant fait l'objet d'une approbation préalable et motivée du Conseil d'Administration au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution a été poursuivie au titre de l'exercice 2019 :

**Par souci de compréhension, seront traités au sein d'un premier paragraphe les conventions approuvées antérieurement mais poursuivies sur l'exercice 2019 ainsi que les conventions et avenants s'y rattachant approuvés au cours de l'exercice 2019.**

**Un second paragraphe dressera la liste des autres conventions nouvelles autorisées au cours de l'exercice 2019.**

→ **CONTRATS DE CONCESSION SIGNES AVEC LA VILLE DE NIORT SUR OUVRAGES DE STATIONNEMENT CONCEDES (MARCEL PAUL, LA ROULIERE, SAINT-JEAN ET HOTEL DE VILLE) ET EMPRUNTS DEDIES**

Le Conseil de la SO SPACE a autorisé la signature de conventions pour la garantie de remboursement par la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) de plusieurs emprunts renégociés en 2000 par la SO SPACE anciennement dénommée SOPAC.

Suite à la cession des actions de la CAN à la Ville de Niort, celle-ci est devenue garante des emprunts ci-après en lieu et place de la CAN.

Les emprunts ont fait l'objet d'une renégociation avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes en octobre 2013 dont l'objet a porté sur la réduction des taux d'emprunt et corrélativement une diminution des charges financières pour les exercices restant à courir.

Ces emprunts assurent les investissements nécessaires à la construction des ouvrages de stationnement Marcel-Paul, La Roulière, Saint-Jean et Hôtel de Ville (dénomination ancienne Espace Niortais) et sont toujours en cours d'amortissement financier sur l'exercice. Par conséquent, les contrats de prêts ainsi que les conventions de garanties d'emprunt octroyés sont actifs sur l'exercice 2019.

**Par conséquent, le Conseil d'Administration, à l'unanimité constate le bienfondé de ces contrats de prêts sur l'exercice 2019.**

Tableau récapitulatif :

Parkings	Autorisation CAN	Autorisation du CS	Autorisation de renégociation du C.A.	Prêteur	Montant	Taux d'intérêt	Durée (en ans)	% garanti par la VDN	Capital restant dû au 31/12/2019	Intérêts 2019
Marcel Paul	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 158 612 €	3.92 %	25	50 %	289 653 €	12 106 €
La Roulière	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	243 918 €	3.92 %	25	50 %	60 980 €	2 566 €
Saint Jean	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEPAC	373 500 €	3.92 %	25	50 %	93 375 €	3 973 €
Hôtel de Ville	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 311 061 €	3.92 %	25	50 %	327 765 €	13 756 €

→ Du fait du transfert intervenu au 1<sup>er</sup> juillet 2003 entre la CAN et la Ville de Niort, l'ensemble des contrats de concession ci-dessous, a été transféré de la CAN vers la Ville de Niort.

Ces contrats de concessions ont pour objet de fixer les modalités d'exploitation des ouvrages de stationnement concédés confiés par la Ville de Niort à la SO SPACE. Compte tenu de la durée de ces contrats de concession, ils ont toujours cours sur l'exercice 2019.

**Par conséquent, le Conseil d'Administration, à l'unanimité constate le bienfondé de ces contrats de concession sur l'exercice 2019.**

Parkings	Date de signature	Durée	Redevances de 1% versées à la Ville de Niort en 2019	Compensations financières versées à la SO SPACE (1) en HT
Marcel Paul	1988	80 ans	3 351 €	66 996 €
La Roulière	1990	80 ans	1 693 €	213 132 €
Saint Jean	1994	40 ans	860 €	76 781 €
Hôtel de Ville	1997	40 ans	2 879 €	3 815 €

- (1) Application de la clause contractuelle des traités de concession fixant le principe d'une subvention compensant le différentiel tarif d'équilibre/tarif politique sur les 4 parcs concédés à la SO SPACE. Le montant a été autorisé lors du Conseil d'Administration du 09 novembre 2017 et par le Conseil Municipal du 05 février 2018.

### **Convention autorisée au cours de l'exercice 2019**

Conseils d'Administration des 04 janvier et 15 Novembre 2019 ont autorisé la signature avec la Ville de Niort les quatre avenants aux quatre contrats de concession. Ces avenants ont pour objet de formaliser :

-la décision de la Ville de Niort concédante, de ne plus refacturer à la SO SPACE concessionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe spéciale d'équipement et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dédiés aux ouvrages concédés ;

-la décision d'uniformiser dans les délais réglementaires, la transmission par le concessionnaire à la collectivité un compte rendu annuel comprenant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

**Comme conséquence de ce qui résulte, le Conseil d'Administration, à l'unanimité constate le bienfondé de ces conventions sur l'exercice 2019.**

### **→ AUTRES EMPRUNTS**

#### **Conseils de Surveillance des 25 novembre 2008, 22 septembre 2009 et 02 octobre 2013**

- Autorisation pour la signature des contrats de prêts suivants afin de financer :
  - D'une part l'acquisition de l'immeuble avenue Saint Jean d'Angély :
    - Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes : 140 K€
  - D'autre part certains travaux d'amélioration dans les ouvrages et de mise aux normes de l'immeuble avenue Saint Jean d'Angély :
    - Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes : 500 K€

Biens	Date de signature	Durée	Capital restant dû	Intérêts 2018
Acquisition immeuble Ave St Jean d'Angely	Janvier 2009	15 ans	49 155 €	2.018 €
Travaux divers (bureaux et ouvrages de stationnement)	Novembre 2009	10 ans	0	1 499 €



Ces emprunts servent à financer l'acquisition et des travaux d'amélioration de l'immeuble acquis en copropriété par la SO SPACE en décembre 2008. Compte tenu de la durée de ces emprunts, ils sont toujours en cours d'amortissement financier sur l'exercice 2019.

**Par conséquent, le Conseil d'Administration, à l'unanimité constate le bienfondé de ces contrats de prêts sur l'exercice 2019.**

#### → DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE CONTRAT D'AFFERMAGE SIGNE AVEC LA VILLE DE NIORT POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE L'ACCLAMEUR

L'exploitation de l'Acclameur sous forme de délégation de service public, a été scindé en 2 périodes distinctes au titre de l'exercice 2019 :

***Du 1<sup>ER</sup> Janvier au 30 Juin 2019 régit par un contrat d'affermage dont les dispositions ont été préalablement autorisées par les décisions successives suivantes :***

#### **Conseil de Surveillance du 13 septembre 2011 et Conseil d'Administration des 17 avril 2012 ; 02 octobre 2013 et du 23 juin 2015 :**

- (CS 13.09.2011 et CA 17.04.12) Validation de l'offre définitive de la SO SPACE à la Délégation de service public de l'Acclameur et autorisation à signer le contrat d'affermage avec la Ville de Niort portant sur l'exploitation du centre sportif, évènementiel et d'affaires dénommé l'Acclameur pour une durée de six années venant à échéance le 30 juin 2018 ;

#### **Ce contrat a fait l'objet de plusieurs avenants :**

- (CA 03.10.13) Autorisation à signer avec la Ville de Niort **l'avenant N°1** au contrat d'affermage. L'avenant n°1 signé le 25 octobre 2013 a porté sur les modalités de fixation des tarifs entre les activités déléguées relevant du service public, par conséquent du ressort du Conseil Municipal et les activités à caractère marchand fixées par le Déléguataire. Il est par ailleurs précisé que la compensation financière contractuelle versée par la Ville de Niort doit s'entendre « hors taxes ».
- (CA 23.06.2015) Autorisation à signer avec la Ville de Niort **l'avenant n°2** à la Délégation de Service Public pour l'Acclameur prenant en compte les contraintes de gestion révélées et confirmées dès la mise en exploitation de l'Acclameur. Cet avenant a pour objet de :
  - Fixer les modalités de mise en service de la chaufferie bois ;
  - D'isoler la gestion de salle de gymnase, n'ayant pas vocation commerciale, au sein d'un mandat de gestion confié à la SO SPACE avec rémunération des missions effectuées par cette dernière,
  - Augmenter le montant de la compensation de service public à concurrence de 99.000 € HT en raison de la dégradation du contexte économique général et local et de l'augmentation de l'utilisation de l'Acclameur par la Ville pour ses propres besoins.
  - D'obliger la Ville de Niort délégante ou le nouveau délégataire à reprendre le contrat de bail signé entre France Télévision et la SOSPACE pour la mise à disposition de locaux au sein du Club Acclameur.

Les termes de cet avenant N°2 ont été agréés par le Conseil Municipal de la Ville de Niort en séance du 19 juin 2015.

Les dispositions du contrat d'affermage pour l'Acclameur ainsi que ses 2 avenants ont été appliquées à l'exploitation du Centre de l'Acclameur jusqu'au 30 juin 2019 terme du contrat d'affermage renouvelé.

- **Conseil d'Administration des 14 juillet 2012**

- Autorisation du principe d'une souscription de garantie financière à première demande dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'Acclameur.

Cette autorisation contractuelle vaut pour la durée du contrat d'affermage (30 juin 2018 reportée au 30 juin 2019) même si la souscription de cette garantie n'a pas été réalisée sur l'exercice 2018.

- **Conseil d'Administration 12 avril 2013**

- Autorisation pour la signature d'une convention tripartite entre la Ville de Niort, la SO SPACE et les associations occupant la salle de gymnase de l'Acclameur.

Les Conseils Municipaux des 04 février et 18 mars 2013 ont approuvé les termes de cette convention tripartite.

Les termes de cette convention tripartite ont été renouvelés par tacite reconduction le premier semestre 2019.

- **Conseil d'Administration du 10 novembre 2016 :**

Ratification des termes de la nouvelle convention tri-partite à signer avec la Ville de Niort, les Associations et Clubs utilisateurs de la S.A.E (Structure Artificielle d'Escalade) de l'Acclameur, du nouveau règlement intérieur de cet espace ainsi que de son planning d'utilisation, le tout intégrant la structure bloc venant compléter l'équipement de cette salle d'escalade.

Autorisation pour la signature d'une convention tripartite entre la Ville de Niort, les Associations et la SO SPACE.

Le Conseil Municipal du 15/11/2016 a approuvé les termes de cette convention.

Les termes de cette convention tripartite ont été renouvelés par tacite reconduction pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019.

- **Conseil d'Administration du 09 Novembre 2017 :**

Suivant proposition de la SO SPACE, le Conseil Municipal en séance du 18 décembre 2017 à revisiter l'ensemble de la tarification applicable aux espaces composant le Centre de l'Acclameur.

Ces tarifs ont été appliqués sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019.

- **Conseil d'Administration du 21 Février 2018 :**

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 05 février 2018, le Conseil d'Administration a autorisé la signature avec la Ville de Niort d'un avenant N°3 au contrat d'affermage pour l'exploitation de l'Acclameur fixant les modalités d'une prorogation du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 des termes du contrat initial complété des deux avenants.

**L'ensemble de ces dispositions ont régit les relations contractuelles pour l'exploitation de l'Acclameur jusqu'au 30 juin 2019. A ce titre, le Conseil d'Administration, à l'unanimité constate le bienfondé de ces décisions jusqu'au 30 juin 2019.**

## **Convention autorisée au cours de l'exercice 2019**

**Du 30 Juin au 31 Décembre 2019 régit par un contrat de concession dont les termes ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration en séance des :**

- **Conseil d'Administration du 04 Janvier 2019 :**  
Validation de l'offre présentée par la SO SPACE dans le cadre de la procédure de consultation lancée par la Ville de Niort en date du 18 novembre 2018 et visant une nouvelle Délégation de Service Public sous forme d'un contrat de concession au sens du décret du 1<sup>er</sup> février 2016 pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance du Centre sportif, évènementiel et d'affaires de l'Acclameur.
- 
- **Conseil d'Administration du 28 Juin 2019 :**  
Validation à l'issue de la période de négociations, des termes du contrat de concession afférent à la nouvelle délégation de service public du centre de l'Acclameur d'une durée de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2019.  
Et autorisation donnée au Président-Directeur Général à signer ce nouveau contrat.

### **→ NOMINATION DU DIRECTEUR-GENERAL DELEGUE**

#### **Conseil d'Administration 02 octobre 2013**

- Nomination de M. Jean-Philippe JAVELLO en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée de 5 ans à compter du 21 octobre 2013 et jusqu'au 20 octobre 2018. Monsieur JAVELLO dispose par ailleurs d'une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement de la SO SPACE depuis le 21 octobre 2013.
- Comme conséquence, les termes du contrat de travail de Monsieur JAVELLO ont été validés par le Conseil d'Administration du 02 octobre 2013 et modifiés au cours de l'exercice 2017 sur les aspects rémunération et avantages en nature suivant décision du Conseil d'Administration statuant le 05 octobre 2017,

#### **Conseil d'Administration 19 octobre 2018**

- Renouvellement pour trois ans des termes du contrat de mandat social de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO, à savoir du 21 Octobre 2018 au 20 Octobre 2021.

## **Convention autorisée au cours de l'exercice 2019**

-(CA du 04/01/2019) : Accepte la démission du Directeur Général Délégué et du Directeur des Activités et du Développement avec effet au 08 Février 2019 par la réduction de son préavis fixé initialement au 28 Février 2019.

**En conséquence, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, constate le bienfondé de ces conventions qui ont régit les relations contractuelles entre la SO SPACE et son DGD jusqu'au 08 février 2019.**

### **→ MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE SIGNE AVEC LA VILLE DE NIORT POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE**

- **MARCHE EN VIGUEUR A COMPTER DU 22 OCTOBRE 2018**

- **Conseil d'Administration 29 juin 2018**

- Autorisation à signer avec la Ville de Niort l'Accord cadre pour la Gestion du stationnement payant sur voirie pour une période fixée à un an à compter du 22 Octobre 2018 éventuellement reconduite 3 fois sans que la durée de ce marché ne puisse excéder 4 ans. Le service confié concerne, à la date du lancement de l'appel d'offres :
  - L'exploitation (gestion, contrôle, maintenance) de 114 horodateurs PRESTO 600 Europa version solaire, la quantité d'horodateurs est susceptible de varier dans une limite de plus ou moins 20 % sur la durée du marché
  - La gestion du paiement par téléphone portable
  - la gestion des abonnements FORFAIT RESIDENT (ancien MACARON)
  - la gestion du FORFAIT ACTIF

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité constate le bienfondé de ce marché sur la base duquel la SO SPACE a géré le stationnement payant sur voirie au titre de l'exercice 2019.**

→ **MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE SIGNE AVEC LA CCI79 POUR LA GESTION DU PARC SECURISE DE LA CRECHE**

**Conseil d'Administration du 19 Octobre 2018 :**

- Autorisation à signer avec la CCI79 le marché N°2018-F-1 de prestations de services pour l'exploitation du parc de stationnement sécurisé pour poids lourds SécuritPark situé au Centre Routier de la Crèche avec pour mission pour la SO SPACE la prise en charge de :
  - contrats de maintenance :
    - Groupe électrogène,
    - Electricité
  - l'administration du **contrat de télépéage**
  - l'administration des paiements des **lignes téléphoniques**
  - **l'entretien des espaces verts** (nettoyage, élagage)
  - nettoyage des sanitaires – douches (tranche optionnelle)
  - la réponse aux formulaires de contact de réservation en ligne.

Ce nouveau marché a pris effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 pour une durée d'un an ferme renouvelable trois fois.

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité constate le bienfondé de ce marché sur la base duquel la SO SPACE a exploité le parking poids lourds sécurit PARK de la Crèche pour le compte de la CCI 79 au titre de l'exercice 2019.**

→ **MARCHES DE PRESTATION DE SERVICE SIGNE AVEC LA VILLE DE NIORT POUR LA GESTION DU PARKING SOUTERRAIN DE LA BRECHE**

**Conseil d'Administration du 05 octobre 2017 : Nouveau marché de prestation de service pour la gestion du parking souterrain de la Brèche**

- Agrément de la candidature et l'offre de la SO SPACE et autorisation donnée au Président-Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'acte d'engagement ainsi que tous les documents afférents au nouveau marché de prestation pour la gestion du parking souterrain de La Brèche à Niort.

Le Conseil Municipal en date du 18 décembre 2018 a attribué ledit marché à la SO SPACE. Ce marché notifié à la SO SPACE en date du 19 janvier 2018 a pris effet à cette même date pour une durée initiale de deux années soit jusqu'au 18 janvier 2020.

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité constate le bienfondé de ce marché sur la base duquel la SO SPACE a géré le parking de la Brèche au titre de l'exercice 2019.**

→ **MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE SIGNE AVEC LA VILLE DE NIORT POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR PARCS DE SURFACE ET OUVRAGES**

**Conseil d'Administration du 03 novembre 2015 :**

- Agrément de la candidature et de l'offre de la SO SPACE et autorisation donnée au Président-Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'acte d'engagement du marché pour la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages.

Ce nouveau marché d'une durée initiale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 renouvelé 4 ans par tacite reconduction arrive à terme le 31 Janvier 2019.

Il regroupe la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements des parkings suivants :

- Parking Jacques de Liniers :	42 places
- Moulin du Milieu :	220 places
- Henri Gelin :	59 places
- Murier :	15 places
- La Cure :	6 places
- Parking Saint-Vaize :	48 places
- Soit au total :	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 390 places

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité constate le bienfondé de ce marché sur la base duquel la SO SPACE a géré le stationnement payant sur les parcs de surface et ouvrages de stationnement au titre de l'exercice 2019.**

→ **MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE JALLONNEMENT DYNAMIQUE**

**Conseil d'Administration du 17 février 2017**

- Autorisation donnée pour la signature d'une convention de partenariat visant les modalités de fonctionnement notamment la répartition des missions entre la Ville de Niort et la SO SPACE du dispositif de jalonnement dynamique des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, La Brèche et Moulin du Milieu indiquant le nombre de places disponibles

Cette convention qui n'a pas d'incidence financière à pour objet de fixer les modalités pratique de fonctionnement de ce dispositif.

Aux termes de cette convention

- la Ville de Niort s'engage à :
  - Porter à la connaissance de la SO SPACE toute évolution concernant le système mis en place ;
  - Assurer le bon fonctionnement des infrastructures.
- la SO SPACE s'engage à :
  - o Alimenter le système d'information géré par la Ville de Niort ;
  - o Coopérer avec les services de la Ville de Niort afin d'assurer un service de qualité.

Aux termes de cette convention la SO SPACE assure, pour cinq années depuis le 1<sup>er</sup> février 2017 et jusqu'au 31 Janvier 2022, une mission de transmission auprès de la Ville de Niort de données nécessaires au fonctionnement du jalonnement dynamique.

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité constate le bienfondé de cette convention de partenariat qui a régit ce dispositif d'informations à destination des usagers du stationnement au titre de l'exercice 2019.**

→ **CONVENTIONS DE MUTUALISATION SEMIE/SO SPACE (Etat exhaustif des mutualisations au 31.12.2019 en annexe)**

- **CONVENTION CADRE A COMPTER DU 09 MARS 2017**

- **Conseil d'Administration du 17 février 2017 :**

→ Agrément des termes de la nouvelle convention cadre de « mutualisation d'achat de prestations, de services, de mise à disposition ou de matériels » qui annule et remplace celle autorisée le 10 mars 2016 ce, à compter du 09 mars 2017 date de son approbation par le Conseil d'Administration de la SEMIE. Les modifications concernent un assouplissement des termes initiaux en distinguant les prestations/achats relevant de la gestion courante et de coûts inférieurs à 10 K€uros et ceux s'inscrivant dans le spécifique et/ou l'exceptionnel et/ou supérieur à 10 K€uros.

Sur la base de cette convention ainsi que celle qui l'a précédée, il a été décidé les mutualisations suivantes :

**Le Conseil d'Administration du 17 février 2017 a autorisé les conventions suivantes :**

- **Accès Internet** : Renforcement de la capacité d'accès à internet par l'installation d'une ligne ADSL de 6 mégas à 20 mégas en fibre optique et agrément des modalités financières et de suivi de l'accès internet avec le fournisseur ORANGE ;
- **Logiciels informatiques** : Acquisition, renouvellement, mise à jour, amortissement des logiciel, maintenance, licences, concernant les modules : Comptabilité ; Gestion du patrimoine, Fournisseurs et Interface paie ;  
Agrément de la répartition financière et des coûts des contrats ;  
Fixation de la durée de cette convention à trois années à compter de la date de sa signature ;
- **Parcs serveurs informatiques** : agrément des modalités de mutualisation (amortissement, maintenance, licences, dispositifs de protection) ; agrément de la répartition financière et des

coûts induits à ces matériels ; fixation la durée de cette convention à trois années à compter de la date de sa signature ;

- **Téléphonie** : Location d'un dispositif téléphonique (autocom et postes téléphoniques) agrément des modalités financières de location auprès de JD PHONE et répartition financière des coûts induits entre les 2 structures.

Fixation de l'échéance du contrat au 31 décembre 2017 pour remise en concurrence du dispositif.

- **Gestion de l'envoi de courrier** :

Location d'un dispositif de gestion du courrier comprenant une machine à affranchir, une machine à mise sous plis via le fournisseur NEOPOST,

Prestation pour l'enlèvement du courrier (SVS)

Détermination répartition financière entre les 2 structures.

### Le Conseil d'Administration du 28 février 2018 a autorisé le :

- **Remplacement du dispositif de climatisation des locaux acquis en copropriété entre la SEMIE et la SO SPACE**

- L'état des dépenses lié au changement de cette climatisation, notamment la dotation aux amortissements 2019 figure au sein de l'état des dépenses mutualisées ci-annexé.

-

**L'ensemble de dépenses mutualisées et leurs répartitions entre la SEMIE et la SO SPACE au titre de 2019 est recensé au sein d'un tableau annexé aux présentes.**

**Par conséquent, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, constate le bienfondé de cette convention cadre et des autres conventions en découlant, dont les effets se sont poursuivis au titre de l'exercice 2019.**

### **→ AUTRES CONVENTIONS NOUVELLES AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2019**

Liste complémentaire des conventions nouvelles visées par les articles L225-38 et suivants au Code de Commerce et ayant fait l'objet d'une approbation préalable et motivée du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019 :

#### Conseil d'Administration du 15 Octobre 2019

-Autorisation donnée au Président-Directeur Général de la SO SPACE à présenter la candidature et l'offre de la SO SPACE au nouveau marché pour la gestion du stationnement payant sur parcs de surface et ouvrages dont le parking de la Brèche.

Ce nouveau marché a pris effet le :

- 1<sup>er</sup> Janvier 2020 concernant les sites de stationnement payant parcs et ouvrages de Niort suivants :

- Cure
- Moulin du Milieu
- Mûrier
- Henri Gelin (couvert)
- Jacques de Liniers (souterrain)
- Saint Vaize (souterrain)
-

- 19 Janvier 2020 concernant le parking souterrain de la Brèche.

Les dispositions de ce nouveau marché régissent les modalités de gestion des sites sus-désignés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par conséquent, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, constate le bienfondé de cette nouvelle convention autorisée sur l'exercice 2019.

## VI- DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Vous trouverez ci-dessous le tableau d'information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D 441-4)**

	Article D.441 I. : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice						Article D.441 I. : Factures émises non réglées à la date de clôture de					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	X						X					
Montant total HT des factures concernées	149 624,35	521,74	539,60	234,39	287 791,16	289 086,89	201 030,81	2 494,12	19 819,00	0,00	605 169,73	627 482,84
pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0,18%	0,19%	0,08%	99,55%	100,00%	X					
pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	X							0,40%	3,16%	0,00%	96,44%	100,00%
<b>(B) Facture exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisés</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
* Les clients douteux ne peuvent pas être dissociés de la partie A												
<b>© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article I 441-6 ou article L 443-1 du code du commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des	Délais contractuels : (préciser)						Délais contractuels : (préciser)					
	Délais légaux : (préciser)						Délais légaux : (préciser)					



## VII - ANNEXES

- Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (Annexe 1).
- Mentions obligatoires article L225-102-1 du Code du commerce (Annexe 2).
- Organigramme du personnel de la SO SPACE (Annexe 3)
- Etat des mutualisations SO SPACE – SEMIE au 31 décembre 2019 (annexe 4)

Niort, le 27 Mai 2020

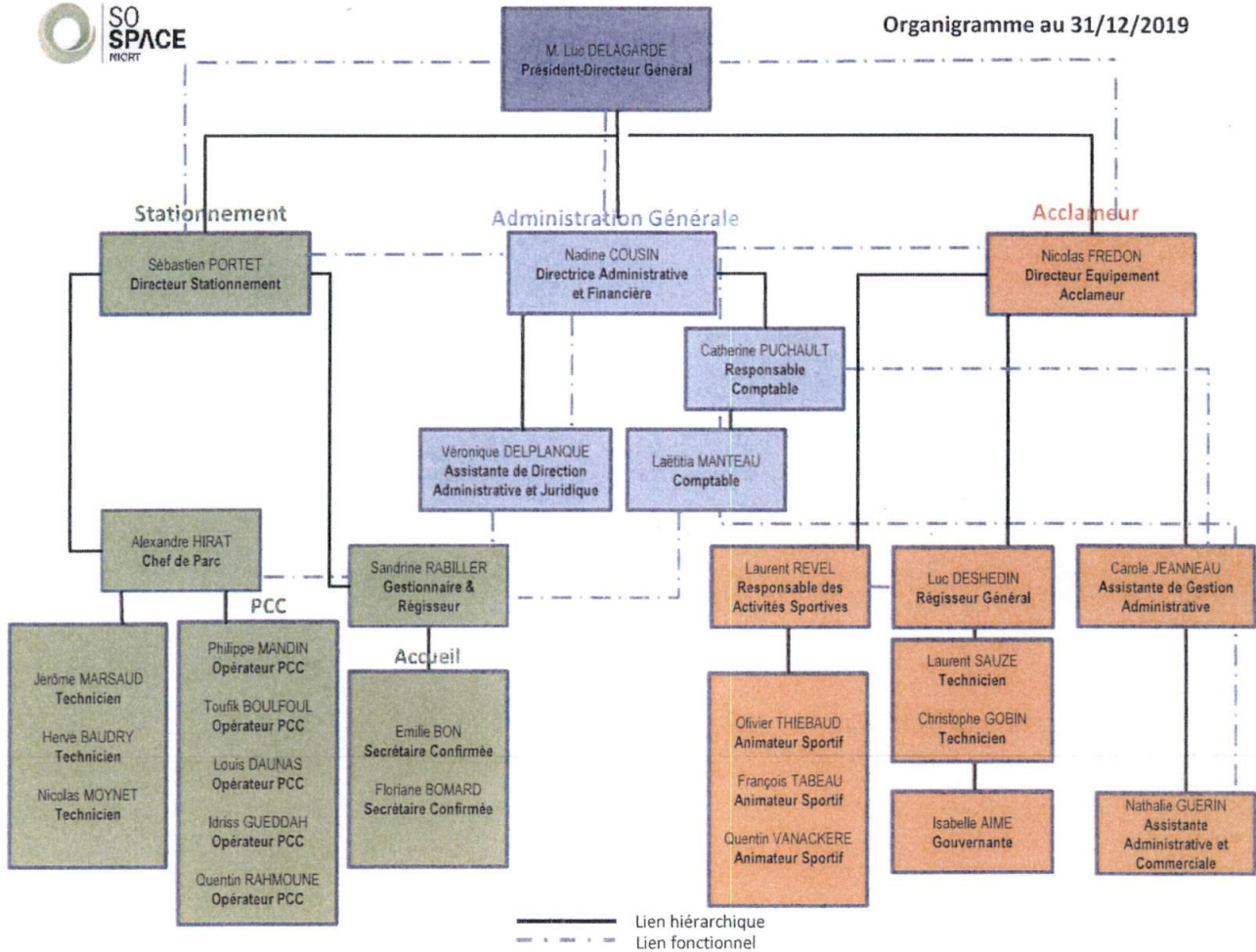
Le Président-Directeur Général,

Luc DELAGARDE

# Résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	3 488 742,50	3 488 742,50	3 488 742,50	3 488 742,50	3 488 742,50
Nombre d'actions					
- ordinaires	228 770	228 770	228 770	228 770	228 770
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 756 281,91	2 637 821,98	2 659 422,20	2 576 978,37	2 336 113,78
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	682 042,43	547 258,38	455 374,42	611 204,46	511 606,57
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	465 277,67	392 346,77	415 647,76	427 423,86	223 583,54
Résultat net	216 764,76	154 911,61	39 726,66	183 780,60	288 023,03
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,98	2,39	1,99	2,67	2,24
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,95	0,68	0,17	0,8	1,26
Dividende attribué	0	0	0	0	0
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	26				
Masse salariale	927 097,38	936 350,90	894 122,30	867 838,44	890 513,32
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	364 667,93	375 383,54	360 635,59	351 889,80	372 655,94





Mutualisation SEMIE - SO SPACE. Suivi financier - Dépenses courantes 2019 arrêté au 31/12/2019

	Titulaire	Coût total	% SEMIE	Coût SEMIE	% SO SPACE	Coût SO SPACE
Machine à mise sous plis	Mail Finances	2 362,77 €	50%	1 181,39 €	50%	1 181,39 €
Machine à affranchir	Mail Finances	646,92 €	50%	323,46 €	50%	323,46 €
Conso - Affranchissement	La Poste	14 696,81 €	Réel	10 112,99 €	Réel	4 583,82 €
Enlèvement du courrier	SVS	1 492,70 €	50%	746,35 €	50%	746,35 €
<b>Téléphonie - Standart &amp; postes</b>						
Téléphonie - Standart & postes	JD PHONE	4 681,74 €	50%	1 996,04 €	50%	2 685,71 €
Orange Fibre	ORANGE	4 320,00 €	50%	2 160,00 €	50%	2 160,00 €
Alarme		505,54 €	50%	252,77 €	50%	252,77 €
Service + Conso		707,88 €	60%	424,73 €	40%	283,15 €
<b>Location serveurs</b>						
Location serveurs	BNP	3 433,58 €	40%	1 373,43 €	60%	2 060,15 €
<b>Maintenance informatique</b>						
Maintenance informatique	Essentia	12 262,77 €	40%	4 905,11 €	60%	7 357,66 €
<b>Logiciel Compta</b>						
Logiciel Compta	CASSIOPAE	15 263,15 €	50%	7 631,58 €	50%	7 631,58 €
<b>Paie &amp; état financiers</b>						
Paie & état financiers	OGI	7 264,84 €	Variable	1 869,81 €	Variable	5 395,03 €
<b>Suivi GED</b>						
Suivi GED	DELTIC	14 903,38 €	50%	7 451,69 €	50%	7 451,69 €
<b>Divers courant</b>						
Divers courant	SO SPACE	2 680,59 €	Réel	1 737,90 €	Réel	1 660,33 €
Congrès EPL	SO SPACE	2 790,90 €	Réel	1 926,22 €	Réel	864,68 €
<b>Climatisation</b>						
Climatisation	SO SPACE	5 243,80 €	Réel	2 967,99 €	Réel	2 275,81 €
<b>Prestation personnel SO SPACE</b>						
Prestation personnel SO SPACE	SO SPACE	10 527,36 €	Réel	10 527,36 €	Réel	- €
<b>Total</b>		<b>103 784,73 €</b>		<b>57 588,80 €</b>		<b>46 913,57 €</b>

Fait à Niort le 31 mars 2020

Pour la SEMIE

Luc DELAGARDE

Président Directeur Général

Pour la SO SPACE

Nadine COUSIN

Directrice Administrative et Financière

**Marchés supérieurs à 221 K€ passés par la SO SPACE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Aucun marché supérieur à 221 K€uros.

**- 4 -**

**→ BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS  
DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DÉCEMBRE 2019**

- **Arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mai 2020**
- **Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2020**

**→ BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS  
GLOBAL ET ANALYTIQUE, ACTIVITÉ :**

- **Stationnement**
- **Acclameur**

Depuis le 1er juin 2012 (prise en charge de la DSP pour l'exploitation de l'Acclameur), la SO SPACE dispose d'une comptabilité analytique par établissement, le tout consolidé au sein d'un bilan global de société.



**SO  
SPACE**  
NIORT

**SO SPACE**

**Place Martin Bastard**

**79000 NIORT**

*Comptes au 31/12/2019*

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2019**



## - SOMMAIRE -

### Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

### Annexes

Présentation de l'activité	9
Eléments importants	10
Principes généraux	11
Notes sur les principes comptable	12
Immobilisations	14
Amortissements	15
Provisions et dépréciations	16
Variation des capitaux propres	17
Créances et dettes	18
Charges à payer	19
Charges et produits constatés d'avance	20
Produits à recevoir	21
Ventilation du chiffre d'affaires	22
Autres produits	23
Charges et produits exceptionnels	24
Effectif moyen	25
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	26
Rémunération des dirigeants	27
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	28
Situation fiscale différée et latente	29
Engagements hors bilan	30

# Comptes annuels

## Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	340 209	108 811	231 397	28 271
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	40 000		40 000	40 000
Constructions	268 320	112 577	155 743	166 912
Installations techniques, matériel, outillage	189 540	145 046	44 494	217 191
Autres immobilisations corporelles	11 503 417	7 176 442	4 326 974	4 482 518
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 677		1 677	1 677
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 343 162</b>	<b>7 542 877</b>	<b>4 800 286</b>	<b>4 936 569</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 669		9 669	4 637
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	968 990	13 422	955 568	338 137
Autres créances	271 892		271 892	242 238
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	15 000		15 000	15 000
(dont actions propres : )				
Disponibilités	3 487 564		3 487 564	3 569 282
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	39 469		39 469	29 906
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 792 583</b>	<b>13 422</b>	<b>4 779 161</b>	<b>4 199 200</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 135 746</b>	<b>7 556 299</b>	<b>9 579 447</b>	<b>9 135 768</b>

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel ( dont versé : 3 488 743 )	3 488 743	3 488 743
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 022 253	1 022 253
Ecart de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	348 874	348 874
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )	154 912	
Report à nouveau	546 464	546 464
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>216 765</b>	<b>154 912</b>
Subventions d'investissement	1 391 386	1 469 478
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 169 397</b>	<b>7 030 724</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	216 979	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>216 979</b>	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	30 800	
<b>PROVISIONS</b>	<b>30 800</b>	
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	826 726	1 020 555
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		2 420
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 625	5 625
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 311	377 104
Dettes fiscales et sociales	312 345	253 339
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	345 349	6 432
Autres dettes		11 735
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	404 914	427 833
<b>DETTES</b>	<b>2 162 271</b>	<b>2 105 044</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 579 447</b>	<b>9 135 768</b>

## Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	22 614		22 614	23 001
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 733 668		2 733 668	2 614 821
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>2 756 282</b>		<b>2 756 282</b>	<b>2 637 822</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			893 850	875 387
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			41 611	101 160
Autres produits			20 071	1 354
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>3 711 814</b>	<b>3 615 723</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			27 017	14 759
Variation de stock (marchandises)			-5 032	701
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 471 140	1 449 856
Impôts, taxes et versements assimilés			232 735	236 499
Salaires et traitements			927 097	936 351
Charges sociales			364 668	375 384
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			443 862	444 869
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			10 407	
Dotations aux provisions			31 580	25 000
Autres charges			15 056	12 246
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>3 518 530</b>	<b>3 495 664</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>193 284</b>	<b>120 059</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré			19 520	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			85	40
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			742	29 062
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>826</b>	<b>29 102</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			35 918	44 352
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>35 918</b>	<b>44 352</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-35 091</b>	<b>-15 250</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>138 673</b>	<b>104 810</b>

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	318 949	78 092
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		29 725
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>318 949</b>	<b>107 817</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		29 725
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	240 857	27 990
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>240 857</b>	<b>57 715</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>78 092</b>	<b>50 102</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 031 589</b>	<b>3 752 642</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 814 825</b>	<b>3 597 731</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>216 765</b>	<b>154 912</b>



# Annexes



## Présentation de l'activité

La SO SPACE compte deux activités organisées au sein de deux établissements distincts.

### STATIONNEMENT

#### Pour le compte de la Ville de Niort :

##### Marchés de Prestation de services :

- gestion du stationnement payant en voirie,
- gestion du stationnement payant sur parcs de surface et ouvrages
- gestion du parking souterrain de La Brèche

##### Concessions de service public :

- Parking Marcel Paul
- Parking La Roulière
- Parking Saint Jean
- Parking Hôtel de Ville

#### Pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres

##### Marché de prestation de services :

- Gestion du parc sécurisé pour poids lourds de La Crèche mis en service le 11 juin 2012

### L'ACCLAMEUR

##### Délégation de Service Public pour le compte de la Ville de Niort :

- Exploitation du centre sportif événementiel et d'affaires de l'Acclameur à Niort mis en service le 25 mai 2012

## Eléments importants

### Facteurs Significatifs

#### Gestion du parking souterrain de La Brèche

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la SO SPACE gère le parking souterrain de La Brèche dans le cadre d'un marché de prestations de services.

#### Compensation financière

Une compensation financière concernant l'équilibre des concessions a été enregistrée pour un montant de 361 K Euros pour le stationnement et 533 K Euros pour l'Acclameur.

### Evènement post clôture

L'épidémie du coronavirus, dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée, s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. Pour faire face à cette crise sanitaire afin et limiter la propagation du virus, la France a pris des mesures de confinement à compter du 17 mars 2020 et pour une durée prévisionnelle fixée au 11 mai prochain.

Cette pandémie à impacter les activités de la SO SPACE comme suit :

- Stationnement : maintien de l'activité de stationnement payant en mode dégradé en lien avec les décisions de la Ville de Niort.
- Acclameur : suspension complète de l'ensemble des activités événementielles, sportives et économiques depuis le 17 mars 2020.

Les impacts financiers de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 ne sont pas encore connus à la date d'établissement des comptes.

Cette pandémie constitue un évènement postérieur à la clôture s'agit d'un évènement postérieur à la clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2019.

## Principes généraux

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est **9.579.447 €uros** et le compte de résultat présenté sous la forme de liste, dont le total des comptes de produits est de **4.031.589 €uros** et le total des comptes de charges de **3.814.825 €uros**, dégagent un résultat bénéficiaire de **216.765 €uros**.

*L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019*

Ces comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mai 2020. Ils ne deviendront définitifs qu'après la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes, conformément à **l'article L232-1 du Code de Commerce**.

Les notes et les tableaux ci-après constituent **l'ANNEXE**. Ils font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

"la société a établi ses comptes conformément au règlement de l'Autorité de Normes Comptables (ANC) N°2014-03 complété par le Règlement ANC n°2016-07, et a appliqué les adaptations professionnelles du règlement CRC N°99-05 relatives au traitement comptable dans les sociétés d'économie mixte locales".

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions réglementaires en retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- Ø **Continuité d'Exploitation ;**
- Ø **Méthode des coûts historiques ;**
- Ø **Indépendance des exercices ;**
- Ø **Prudence ;**
- Ø **Permanence des méthodes comptables ;**

## Notes sur les principes comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du plan comptable général. Leur application appelle les remarques suivantes :

**a) Immobilisations Incorporelles et Corporelles :**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en respectant les règles fiscales en vigueur et en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Cette rubrique intègre également le matériel d'exploitation des Délégations de Services Publics (D.S.P.) mis à la charge du fermier. Les valeurs d'immobilisations sont les suivantes :

	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette comptable au 31/12/2019
DSP ACCLAMEUR	512 096 €	50 839 €	461 257 €

**b) Immobilisations mises en concession :**

Figurent sous la rubrique "Autres immobilisation corporelles" la valeur des immobilisations mises par la SO SPACE dans les concessions de service public.

Ces actifs font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées suivantes :

- Constructions : 40 ans
- Installations spécifiques : 5 ans à 15 ans

Les terrains sont restés propriété de la Ville de Niort.

**c) Dépréciation d'actif Immobilisé :**

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de perdre de la valeur, la SO SPACE compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable. Lorsque cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

**d) Clients et comptes rattachés :**

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur le montant Hors Taxes des créances, lorsque leur valeur probable de recouvrement estimée par l'entreprise à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur nominale.

**e) Valeurs mobilières de placement :**

## Notes sur les principes comptable

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires sur achats. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée pour leur valorisation au moment de leur cession.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

**f) Subventions d'investissement :**

Les quotes-parts de subventions d'investissement sont comptabilisées en produits exceptionnels conformément à la nomenclature comptable en vigueur pour un montant de 78 K€uros.

La durée d'amortissement de ces subventions d'investissement est de 40 ans.

**g) Provisions pour charges :**

Sont comptabilisées sous cette rubrique :

Conformément aux Délégations de Service Public, une provision pour Gros Entretien et renouvellement a été constituée :

- L'Acclameur : 51 K €uros

**h) Produits constatés d'avance :**

Cette rubrique correspond :

- Aux produits d'abonnements longues durées des garages (amodiations) encaissés à la signature du contrat. Ces produits d'exploitation font l'objet d'un étalement sur la durée de la location comprise entre 12 et 32 ans.

Rubriques	31/12/2019 Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			240 857
Terrains	40 000		
	<b>Dont composants</b>		
Constructions sur sol propre	268 320		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	519 339		5 960
Installations générales, agenc., aménag.	155 368		6 203
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	368 128		
Immobilisations mise en concession	11 059 054		324 354
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>12 410 209</b>		<b>336 516</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 677		
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 677</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 511 238</b>		<b>577 373</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>			340 209	
Terrains			40 000	
Constructions sur sol propre			268 320	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.	5 060	330 699	189 540	
Installations générales, agencements divers		93 170	68 401	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		316 520	51 608	
Immobilisations mises en concession			11 383 408	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 060</b>	<b>740 389</b>	<b>12 001 277</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1 677	
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>1 677</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 060</b>	<b>740 389</b>	<b>12 343 162</b>	

## Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	71 081	37 731		108 811
Terrains				
Constructions sur sol propre	101 408	11 169		112 577
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	302 149	33 730	190 833	145 046
Installations générales, agenc. et aménag. divers	65 798	10 018	59 120	16 696
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	279 579	16 704	249 579	46 704
Immobilisations mises en concession	6 754 655	358 387		7 113 042
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>7 503 589</b>	<b>430 008</b>	<b>499 532</b>	<b>7 434 065</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 574 670</b>	<b>467 739</b>	<b>499 532</b>	<b>7 542 877</b>

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
<b>FRAIS ETBL AUT. INC.</b>							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Concessions							

## CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations		19 520		19 520
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.		31 580	20 300	11 280
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>		<b>51 100</b>	<b>20 300</b>	<b>30 800</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	3 286	10 407	271	13 422
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>3 286</b>	<b>10 407</b>	<b>271</b>	<b>13 422</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 286</b>	<b>61 507</b>	<b>20 571</b>	<b>44 222</b>
Dotations et reprises d'exploitation		61 507	20 571	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				



## Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		7 030 724
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		7 030 724
Variations en cours d'exercice		En moins
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	78 092	
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		216 765
<b>SOLDE</b>		<b>138 673</b>
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		7 169 397

## Créances et dettes

ETAT DES CREANCES		Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Clients douteux ou litigieux		16 107	16 107		
Autres créances clients		952 883	952 883		
Créance représentative de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		15 233	15 233		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices		111 813	111 813		
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		92 938	92 938		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés					
Etat, autres collectivités : créances diverses					
Groupe et associés					
Débiteurs divers		51 908	51 908		
Charges constatées d'avance		39 469	39 469		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 280 351</b>	<b>1 280 351</b>		
Montant des prêts accordés en cours d'exercice					
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
ETAT DES DETTES		Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine		826 726	140 158	532 213	154 355
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		267 311	267 311		
Personnel et comptes rattachés		91 772	91 772		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		73 633	73 633		
Etat : impôt sur les bénéfices					
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		134 606	134 606		
Etat : obligations cautionnées					
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		12 335	12 335		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		345 349	345 349		
Groupe et associés					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		404 914	111 747	168 419	124 749
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 156 646</b>	<b>1 176 910</b>	<b>700 632</b>	<b>279 104</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		192 726			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés					

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
<b>CHARGES A PAYER</b>				
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>				
16884000	INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS AUPRES	5 798,02	6 901,42	-1 103,40
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>		<b>5 798,02</b>	<b>6 901,42</b>	<b>-1 103,40</b>
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>				
40810000	Fournisseurs - Factures non parvenu	86 207,34	65 577,65	20 629,69
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>		<b>86 207,34</b>	<b>65 577,65</b>	<b>20 629,69</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>				
42820000	Dettes provisionn+es pour cong+s È	82 270,92	83 290,77	-1 019,85
42860000	PRMES ET NTERESSEMENT	9 017,17	5 365,00	3 652,17
43820000	CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	32 193,00	38 781,57	-6 588,57
43860000	Organismes Sociaux Charges È payer		989,33	-989,33
44820000	Charges Fiscales sur Cong+s È Pay+s	1 546,00	1 565,86	-19,86
44860000	Etat - Autres Charges È Payer	7 997,94	21 478,17	-13 480,23
<b>TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		<b>133 025,03</b>	<b>151 470,70</b>	<b>-18 445,67</b>
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>		<b>225 030,39</b>	<b>223 949,77</b>	<b>1 080,62</b>

## Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
48610000	Charges Constat+es d'avance	39 468,69	29 906,27	9 562,42
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		<b>39 468,69</b>	<b>29 906,27</b>	<b>9 562,42</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>				
48710000	Produits Constat+s d'avance	-404 914,10	-427 833,21	22 919,11
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		<b>-404 914,10</b>	<b>-427 833,21</b>	<b>22 919,11</b>

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>				
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>				
41810000	Clients -Factures É +tablr	51 658,60	57 674,94	-6 016,34
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>		<b>51 658,60</b>	<b>57 674,94</b>	<b>-6 016,34</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>				
40980000	FOURNISSEURS DEBITEURS, AVOIRS A RE	10 200,00		10 200,00
46871000	Produits É recevoir sur d+biteurs d	39 500,00	42 800,00	-3 300,00
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>		<b>49 700,00</b>	<b>42 800,00</b>	<b>6 900,00</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>101 358,60</b>	<b>100 474,94</b>	<b>883,66</b>



## Autres produits

Autres produits	Montant	Imputation au compte
Subventions d'exploitation	893 850	
Transfert de charges	21 040	
Reprise de provisions	20 571	
Produits divers de gestion courante	20 071	
<b>TOTAL</b>	<b>955 532</b>	

## Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	240 857	
<b>TOTAL</b>	<b>240 857</b>	
Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Quotes-part de subventions d'investissements	78 092	
Produits de cessions d'immobilisations	240 857	
<b>TOTAL</b>	<b>318 949</b>	



Effectifs		Total	L'Acclameur	Stationnement
Ouvriés	H			
	F			
Employés	H	6,0	3,0	4,5
	F	7,0	2,0	3,5
Agents de maitrises et Techniciens	H	6,0	2,5	4,0
	F	2,0	1,0	2,0
Cadres	H	4,0	2,0	1,0
	F	1,0		1,5
TOTAL H		17,0	7,5	9,5
TOTAL F		10,0	3,0	7,0
<b>TOTAL</b>		<b>27,0</b>	<b>10,5</b>	<b>16,5</b>

Honoraires des contrôleurs légaux des  
comptes

	Montant HT		N	% N-1
	N	N-1		
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
<i>émetteur</i>	15 000	15 000	96,45	96,77
<i>filiales</i>				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
<i>émetteur</i>	552	500	3,55	3,23
<i>filiales</i>				
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 552</b>	<b>15 500</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social				
Autres				
<b>SOUS-TOTAL</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>15 552</b>	<b>15 500</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 552</b>	<b>15 500</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## Rémunération des dirigeants

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers Engagements de retraite Avances et crédits alloués Rémunérations allouées				
<b>Ces informations ne sont pas divulguées car elles conduiraient à donner des éléments individuels</b>				

## Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû
Résultat Imposable		
Réintégrations	(1 248)	
Déductions		
Participation des salariés		
Déficits antérieurs imputés sur le résultat	218 012	
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>216 765</b>	

Rubriques	Montant
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	1 391 386
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>1 391 386</b>
<b>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</b>	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>1 391 386</b>
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Subventions	389 588
<b>CREDIT A IMPUTER SUR :</b>	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
<b>SITUATION FISCALE LATENTE NETTE</b>	<b>389 588</b>

Rubriques	Montant hors bilan
<b>Engagements de garantie</b>	
Parking Marcel Paul	Brut 3 077 863
Contrat de concession en date du 01/11/1988 pour une durée de 80 ans	Net 793 187
Parking La Roulière	Brut 3 076 756
Contrat de concession en date du 21/06/1990 pour une durée de 40 ans	Net 947 843
Parking Saint Jean	Brut 1 448 725
Contrat de concession en date du 05/07/1994 pour une durée de 40 ans	Net 617 112
Parking Hotel de Ville	Brut 3 557 831
Contrat de concession en date du 03/01/1997 pour une durée de 40 ans	Net 1 674 076
<b>Engagements donnés par des actionnaires bénéficiaires à des tiers</b>	
Capital restant du au 31/12/2019	
Caisse d'épargne pour le parking Marcel Paul	289 653
Caisse d'épargne pour le parking La Roulière	60 980
Caisse d'épargne pour le parking Saint Jean	93 375
Caisse d'épargne pour le parking Hotel de Ville	327 765
TOTAL	771 773
<b>Engagements liés aux indemnités de fin de carrières</b>	
Engagement au 31/12/2019	185 912
Age de départ moyen	65 ans
Taux de charges	39,00%
Taux de progression des salaires	2,00%
Références du calcul :	
Table de mortalité	Insee 2014 2016
Taux d'actualisation - source	IBOXX AA 10+
Taux d'actualisation - valeur	0,77%
Turn over	1,63%

## COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	2 006 677	1 897 518
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>2 006 677</b>	<b>1 897 518</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	360 724	375 143
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	15 550	48 560
Autres produits	19 718	1 352
<b>TOTAL</b>	<b>2 402 669</b>	<b>2 322 573</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	955 952	907 458
Impôts, taxes et versements assimilés	174 481	174 468
Salaires et traitements	573 563	570 193
Charges sociales	231 003	236 757
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	387 637	378 936
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	14 462	11 670
<b>TOTAL</b>	<b>2 337 099</b>	<b>2 279 482</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>65 570</b>	<b>43 091</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</b>		
Charges communes affectées	362 916	368 154
Transfert de charges aux programmes	275 816	283 479
<b>TOTAL</b>	<b>87 100</b>	<b>84 675</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>		
Produits financiers	826	29 102
Charges financiers	35 918	43 308
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 35 091</b>	<b>- 14 206</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels	78 092	78 092
Charges exceptionnelles	-	27 101
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>78 092</b>	<b>50 991</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 844 504</b>	<b>2 797 921</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 648 833</b>	<b>2 633 369</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>195 671</b>	<b>164 552</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	264 589	255 662
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>264 589</b>	<b>255 662</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	-	
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	979	768
Autres produits	7	9
<b>TOTAL</b>	<b>265 576</b>	<b>256 439</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	100 674	87 326
Impôts, taxes et versements assimilés	1 061	1 494
Salaires et traitements	68 353	65 766
Charges sociales	25 757	28 479
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	1 234	311
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	262	124
<b>TOTAL</b>	<b>197 340</b>	<b>183 499</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>68 235</b>	<b>72 940</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	25 322	26 123
<b>TOTAL</b>	<b>- 25 322</b>	<b>- 26 123</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	-	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>265 576</b>	<b>256 439</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>222 662</b>	<b>209 622</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>42 913</b>	<b>46 817</b>



## COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	57 589	62 223
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>57 589</b>	<b>62 223</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	-	
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	10 131	28 719
Autres produits	6 058	285
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>73 778</b>	<b>91 227</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	169 769	186 553
Impôts, taxes et versements assimilés	25 054	21 174
Salaires et traitements	136 164	175 567
Charges sociales	66 048	65 115
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	38 256	36 648
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	13	3
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>435 305</b>	<b>485 060</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>- 361 527</b>	<b>- 393 833</b>
<b><u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u></b>		
Charges communes affectées	362 916	368 154
Transfert de charges aux programmes	-	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>362 916</b>	<b>368 154</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u></b>		
Produits financiers	826	29 102
Charges financiers	2 216	3 423
<b><u>RESULTAT FINANCIER</u></b>	<b>- 1 389</b>	<b>25 679</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u></b>		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	
<b><u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b><u>TOTAL DES PRODUITS</u></b>	<b>437 520</b>	<b>488 483</b>
<b><u>TOTAL DES CHARGES</u></b>	<b>437 520</b>	<b>488 483</b>
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	156 076	151 463
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>156 076</b>	<b>151 463</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	-	
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	221	222
Autres produits	2	2
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>156 299</b>	<b>151 687</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	21 245	17 532
Impôts, taxes et versements assimilés	911	1 819
Salaires et traitements	56 248	59 445
Charges sociales	22 030	26 213
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	-	-
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	3	1
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>100 438</b>	<b>105 011</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>55 861</b>	<b>46 676</b>
<b><u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u></b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	12 883	14 949
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>- 12 883</b>	<b>- 14 949</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u></b>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	-	
<b><u>RESULTAT FINANCIER</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u></b>		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	
<b><u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b><u>TOTAL DES PRODUITS</u></b>	<b>156 299</b>	<b>151 687</b>
<b><u>TOTAL DES CHARGES</u></b>	<b>113 321</b>	<b>119 960</b>
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	<b>42 978</b>	<b>31 727</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	339 616	314 661
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>339 616</b>	<b>314 661</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	66 996	93 094
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	577	320
Autres produits	180	1
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>407 369</b>	<b>408 076</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	113 592	111 443
Impôts, taxes et versements assimilés	53 469	53 808
Salaires et traitements	46 042	39 979
Charges sociales	17 593	17 536
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	94 014	92 236
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	4 613	3 744
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>329 323</b>	<b>318 746</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>78 045</b>	<b>89 329</b>
<b><u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u></b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	42 142	48 469
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>- 42 142</b>	<b>- 48 469</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u></b>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	12 604	14 942
<b><u>RESULTAT FINANCIER</u></b>	<b>- 12 604</b>	<b>- 14 942</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u></b>		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	9 895
<b><u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u></b>	<b>-</b>	<b>9 895</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b><u>TOTAL DES PRODUITS</u></b>	<b>407 369</b>	<b>408 076</b>
<b><u>TOTAL DES CHARGES</u></b>	<b>384 069</b>	<b>392 053</b>
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	<b>23 299</b>	<b>16 023</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	169 321	154 005
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>169 321</b>	<b>154 005</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	213 132	184 458
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	645	16 062
Autres produits	304	2
<b>TOTAL</b>	<b>383 401</b>	<b>354 526</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	138 902	97 014
Impôts, taxes et versements assimilés	43 534	43 510
Salaires et traitements	43 181	37 427
Charges sociales	16 648	16 505
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	87 801	89 195
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	3 123	2 098
<b>TOTAL</b>	<b>333 189</b>	<b>285 751</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>50 213</b>	<b>68 776</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	44 222	43 525
<b>TOTAL</b>	<b>- 44 222</b>	<b>- 43 525</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	3 243	4 315
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 3 243</b>	<b>- 4 315</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels	16 400	16 400
Charges exceptionnelles	-	17 206
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>16 400</b>	<b>- 806</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>399 801</b>	<b>370 926</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>380 654</b>	<b>350 796</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>19 147</b>	<b>20 130</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	93 098	98 802
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>93 098</b>	<b>98 802</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	76 781	84 256
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	1 253	1 301
Autres produits	2	1 047
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>171 134</b>	<b>185 405</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	40 262	70 043
Impôts, taxes et versements assimilés	15 315	15 507
Salaires et traitements	28 770	23 387
Charges sociales	10 882	10 209
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	47 805	45 958
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	1 292	1 168
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>144 327</b>	<b>166 271</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>26 808</b>	<b>19 134</b>
<b><u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u></b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	18 911	24 190
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>- 18 911</b>	<b>- 24 190</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u></b>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	3 973	4 558
<b><u>RESULTAT FINANCIER</u></b>	<b>- 3 973</b>	<b>- 4 558</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u></b>		
Produits exceptionnels	13 339	13 339
Charges exceptionnelles	-	
<b><u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u></b>	<b>13 339</b>	<b>13 339</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b><u>TOTAL DES PRODUITS</u></b>	<b>184 474</b>	<b>198 745</b>
<b><u>TOTAL DES CHARGES</u></b>	<b>167 210</b>	<b>195 020</b>
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	<b>17 263</b>	<b>3 725</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	292 463	302 652
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	292 463	302 652
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	3 815	13 335
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	320	320
Autres produits	4	2
<b>TOTAL</b>	296 601	316 309
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	74 100	93 440
Impôts, taxes et versements assimilés	25 112	26 536
Salaires et traitements	46 042	39 979
Charges sociales	17 592	17 536
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	105 782	103 381
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	3 717	3 464
<b>TOTAL</b>	272 347	284 336
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	24 254	31 973
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	36 344	42 339
<b>TOTAL</b>	- 36 344	- 42 339
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	13 882	16 069
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	- 13 882	- 16 069
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels	48 353	48 353
Charges exceptionnelles	-	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	48 353	48 353
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	344 954	364 662
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	322 573	342 744
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	22 381	21 918

## COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	97 433	42 434
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>97 433</b>	<b>42 434</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	-	
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	-	
Autres produits	1	1
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>97 434</b>	<b>42 435</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	53 073	15 112
Impôts, taxes et versements assimilés	-	
Salaires et traitements	-	
Charges sociales	-	
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	-	
Dot. provisions sur actif circulant	-	
Dot. provisions pour risques et charges	-	
Autres charges	9	2
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>53 082</b>	<b>15 114</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>44 353</b>	<b>27 321</b>
<b><u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u></b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	35 482	21 857
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>- 35 482</b>	<b>- 21 857</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u></b>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	-	
<b><u>RESULTAT FINANCIER</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u></b>		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	
<b><u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b><u>TOTAL DES PRODUITS</u></b>	<b>97 434</b>	<b>42 435</b>
<b><u>TOTAL DES CHARGES</u></b>	<b>88 564</b>	<b>36 971</b>
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	<b>8 871</b>	<b>5 464</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	536 492	515 617
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>536 492</b>	<b>515 617</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	-	
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	1 425	849
Autres produits	13 161	3
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>551 077</b>	<b>516 468</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	244 337	228 994
Impôts, taxes et versements assimilés	10 025	10 619
Salaires et traitements	148 762	128 643
Charges sociales	54 452	55 164
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	12 744	11 208
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	1 430	1 066
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>471 750</b>	<b>435 693</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>79 327</b>	<b>80 775</b>
<b><u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u></b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	60 510	62 027
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>- 60 510</b>	<b>- 62 027</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u></b>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	-	
<b><u>RESULTAT FINANCIER</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u></b>		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	
<b><u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b><u>TOTAL DES PRODUITS</u></b>	<b>551 077</b>	<b>516 468</b>
<b><u>TOTAL DES CHARGES</u></b>	<b>532 260</b>	<b>497 720</b>
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	<b>18 817</b>	<b>18 748</b>



## COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Ventes de marchandises	22 614	23 001
Production vendue	726 991	717 303
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>749 605</b>	<b>740 304</b>
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	533 126	500 244
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	26 062	52 600
Autres produits	353	2
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 309 145</b>	<b>1 293 151</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>		
Achats de marchandises	27 017	14 759
Variation de stock	5 032	701
Achats de matière premières et autres approv.	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	515 188	542 398
Impôts, taxes et versements assimilés	58 254	62 031
Salaires et traitements	353 535	366 158
Charges sociales	133 665	138 626
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	56 225	65 933
Dot. provisions sur actif circulant	10 407	-
Dot. provisions pour risques et charges	31 580	25 000
Autres charges	594	576
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 181 431</b>	<b>1 216 182</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>127 714</b>	<b>76 968</b>
<b><u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u></b>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	106 620	84 675
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>106 620</b>	<b>84 675</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u></b>		
Produits financiers	-	-
Charges financiers	-	1 044
<b><u>RESULTAT FINANCIER</u></b>	<b>-</b>	<b>1 044</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u></b>		
Produits exceptionnels	240 857	29 725
Charges exceptionnelles	240 857	30 614
<b><u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u></b>	<b>-</b>	<b>889</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<b><u>TOTAL DES PRODUITS</u></b>	<b>1 550 002</b>	<b>1 322 876</b>
<b><u>TOTAL DES CHARGES</u></b>	<b>1 528 908</b>	<b>1 332 516</b>
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	<b>21 094</b>	<b>9 640</b>

**- 5 -**

**ENGAGEMENTS FINANCIERS  
DE LA VILLE DE NIORT  
ET  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

⇒ **CAPITAL SOUSCRIT**

***1- VILLE DE NIORT***

- **160 291 Actions dont :**
  - **72.069 actions d'une valeur nominale de 15,25 €uros pour un total de 1.099.052,25 €uros**
  - **88.222 actions d'une valeur nominale de 15,25 €uros issues de l'augmentation de capital décidée en 2007 pour un total de 1.345.385,50 €uros**
- **Soit un total souscrit par la Ville de Niort au titre du capital social de 2.444.437,75 €uros.**

**D'autre part, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée en 2007 une prime d'émission de 7,42 €uros par nouvelle action a été versée par la Ville de Niort soit un total de 654.607,24 €uros.**

***2- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT***

- **100 Actions d'une valeur nominale de 15,25 €uros**
- **Total souscrit par la CAN : 1 525,00 €uros**

⇒ **ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES PAR LA VILLE DE NIORT  
AU 31 DECEMBRE 2019**

<b>PARKINGS CONCÉDÉS</b>	<b>PRÊTEURS</b>	<b>MONTANT INITIAL</b>	<b>CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2019 (hors intérêts)</b>	<b>% GARANTI PAR LA VILLE</b>
<b>MARCEL PAUL</b>	<b>CAISSE D'EPARGNE</b>	<b>1 158 613 €</b>	<b>289 653 €</b>	<b>50 % soit 144 826,50 €</b>
<b>LA ROULIÈRE</b>	<b>CAISSE D'EPARGNE</b>	<b>243 918 €</b>	<b>60 980 €</b>	<b>50 % soit 30 490,00 €</b>
<b>SAINT JEAN</b>	<b>CAISSE D'EPARGNE</b>	<b>373 500 €</b>	<b>93 375 €</b>	<b>50 % soit 46.687,50 €</b>
<b>HOTEL DE VILLE</b> (ancienne dénomination : ESPACE NIORTAIS)	<b>CAISSE D'EPARGNE</b>	<b>1 311 061 €</b>	<b>327 765 €</b>	<b>50 % soit 163.882,50 €</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>771 773 €</b>	<b>385 886,50 €</b>

**- 6 -**

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre **2019**

---

## **RAPPORT**

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

**S.A. SO SPACE**

Hôtel de Ville  
79000 NIORT

## **S.A. SO SPACE**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société SO SPACE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SO SPACE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

#### **GROUPE Y AUDIT**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers  
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €  
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01  
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné la correcte traduction en comptabilité des incidences financières contenues dans les contrats de concession et de délégation de service public.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 27 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### ***Informations relatives au Gouvernement d'Entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au Gouvernement d'Entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Niort, le 8 juin 2020

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



**Christophe MALÉCOT**

# Comptes annuels

## Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	340 209	108 811	231 397	28 271
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	40 000		40 000	40 000
Constructions	268 320	112 577	155 743	166 912
Installations techniques, matériel, outillage	189 540	145 046	44 494	217 191
Autres immobilisations corporelles	11 503 417	7 176 442	4 326 974	4 482 518
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 677		1 677	1 677
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 343 162</b>	<b>7 542 877</b>	<b>4 800 286</b>	<b>4 936 569</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 669		9 669	4 637
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	968 990	13 422	955 568	338 137
Autres créances	271 892		271 892	242 238
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	15 000		15 000	15 000
(dont actions propres : )				
Disponibilités	3 487 564		3 487 564	3 569 282
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	39 469		39 469	29 906
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 792 583</b>	<b>13 422</b>	<b>4 779 161</b>	<b>4 199 200</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 135 746</b>	<b>7 556 299</b>	<b>9 579 447</b>	<b>9 135 768</b>

## Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel ( dont versé : 3 488 743 )	3 488 743	3 488 743
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 022 253	1 022 253
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	348 874	348 874
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )	154 912	
Report à nouveau	546 464	546 464
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>216 765</b>	<b>154 912</b>
Subventions d'investissement	1 391 386	1 469 478
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 169 397</b>	<b>7 030 724</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	216 979	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>216 979</b>	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	30 800	
<b>PROVISIONS</b>	<b>30 800</b>	
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	826 726	1 020 555
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		2 420
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 625	5 625
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 311	377 104
Dettes fiscales et sociales	312 345	253 339
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	345 349	6 432
Autres dettes		11 735
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	404 914	427 833
<b>DETTES</b>	<b>2 162 271</b>	<b>2 105 044</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 579 447</b>	<b>9 135 768</b>

## Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	22 614		22 614	23 001
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 733 668		2 733 668	2 614 821
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>2 756 282</b>		<b>2 756 282</b>	<b>2 637 822</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			893 850	875 387
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			41 611	101 160
Autres produits			20 071	1 354
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>3 711 814</b>	<b>3 615 723</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			27 017	14 759
Variation de stock (marchandises)			-5 032	701
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 471 140	1 449 856
Impôts, taxes et versements assimilés			232 735	236 499
Salaires et traitements			927 097	936 351
Charges sociales			364 668	375 384
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			443 862	444 869
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			10 407	
Dotations aux provisions			31 580	25 000
Autres charges			15 056	12 246
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>3 518 530</b>	<b>3 495 664</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>193 284</b>	<b>120 059</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré			19 520	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			85	40
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			742	29 062
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>826</b>	<b>29 102</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			35 918	44 352
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>35 918</b>	<b>44 352</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-35 091</b>	<b>-15 250</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>138 673</b>	<b>104 810</b>

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	318 949	78 092
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		29 725
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>318 949</b>	<b>107 817</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		29 725
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	240 857	27 990
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>240 857</b>	<b>57 715</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>78 092</b>	<b>50 102</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 031 589</b>	<b>3 752 642</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 814 825</b>	<b>3 597 731</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>216 765</b>	<b>154 912</b>

# Annexes

La SO SPACE compte deux activités organisées au sein de deux établissements distincts.

## STATIONNEMENT

### Pour le compte de la Ville de Niort :

#### Marchés de Prestation de services :

- gestion du stationnement payant en voirie,
- gestion du stationnement payant sur parcs de surface et ouvrages
- gestion du parking souterrain de La Brèche

#### Concessions de service public :

- Parking Marcel Paul
- Parking La Roulière
- Parking Saint Jean
- Parking Hôtel de Ville

### Pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres

#### Marché de prestation de services :

- Gestion du parc sécurisé pour poids lourds de La Crèche mis en service le 11 juin 2012

## L'ACCLAMEUR

#### Délégation de Service Public pour le compte de la Ville de Niort :

- Exploitation du centre sportif événementiel et d'affaires de l'Acclameur à Niort mis en service le 25 mai 2012



## Eléments importants

### Facteurs Significatifs

#### Gestion du parking souterrain de La Brèche

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la SO SPACE gère le parking souterrain de La Brèche dans le cadre d'un marché de prestations de services.

#### Compensation financière

Une compensation financière concernant l'équilibre des concessions a été enregistrée pour un montant de 361 K Euros pour le stationnement et 533 K Euros pour l'Acclameur.

### Evènement post clôture

L'épidémie du coronavirus, dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée, s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. Pour faire face à cette crise sanitaire afin et limiter la propagation du virus, la France a pris des mesures de confinement à compter du 17 mars 2020 et pour une durée prévisionnelle fixée au 11 mai prochain.

Cette pandémie à impacter les activités de la SO SPACE comme suit :

- Stationnement : maintien de l'activité de stationnement payant en mode dégradé en lien avec les décisions de la Ville de Niort.
- Acclameur : suspension complète de l'ensemble des activités événementielles, sportives et économiques depuis le 17 mars 2020.

Les impacts financiers de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 ne sont pas encore connus à la date d'établissement des comptes.

Cette pandémie constitue un évènement postérieur à la clôture s'agit d'un évènement postérieur à la clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2019.

## Principes généraux

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est **9.579.447 €uros** et le compte de résultat présenté sous la forme de liste, dont le total des comptes de produits est de **4.031.589 €uros** et le total des comptes de charges de **3.814.825 €uros**, dégagent un résultat bénéficiaire de **216.765 €uros**.

*L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019*

Ces comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mai 2020. Ils ne deviendront définitifs qu'après la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes, conformément à **l'article L232-1 du Code de Commerce**.

Les notes et les tableaux ci-après constituent **l'ANNEXE**. Ils font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

"la société a établi ses comptes conformément au règlement de l'Autorité de Normes Comptables (ANC) N°2014-03 complété par le Règlement ANC n°2016-07, et a appliqué les adaptations professionnelles du règlement CRC N°99-05 relatives au traitement comptable dans les sociétés d'économie mixte locales".

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions réglementaires en retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- Ø **Continuité d'Exploitation ;**
- Ø **Méthode des coûts historiques ;**
- Ø **Indépendance des exercices ;**
- Ø **Prudence ;**
- Ø **Permanence des méthodes comptables ;**

## Notes sur les principes comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du plan comptable général. Leur application appelle les remarques suivantes :

**a) Immobilisations Incorporelles et Corporelles :**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en respectant les règles fiscales en vigueur et en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Cette rubrique intègre également le matériel d'exploitation des Délégations de Services Publics (D.S.P.) mis à la charge du fermier. Les valeurs d'immobilisations sont les suivantes :

	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette comptable au 31/12/2019
DSP ACCLAMEUR	512 096 €	50 839 €	461 257 €

**b) Immobilisations mises en concession :**

Figurent sous la rubrique "Autres immobilisation corporelles" la valeur des immobilisations mises par la SO SPACE dans les concessions de service public.

Ces actifs font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées suivantes :

- Constructions : 40 ans
- Installations spécifiques : 5 ans à 15 ans

Les terrains sont restés propriété de la Ville de Niort.

**c) Dépréciation d'actif Immobilisé :**

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de perdre de la valeur, la SO SPACE compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable. Lorsque cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

**d) Clients et comptes rattachés :**

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur le montant Hors Taxes des créances, lorsque leur valeur probable de recouvrement estimée par l'entreprise à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur nominale.

**e) Valeurs mobilières de placement :**

## Notes sur les principes comptable

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires sur achats. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée pour leur valorisation au moment de leur cession.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

### **f) Subventions d'investissement :**

Les quotes-parts de subventions d'investissement sont comptabilisées en produits exceptionnels conformément à la nomenclature comptable en vigueur pour un montant de 78 K€uros.

La durée d'amortissement de ces subventions d'investissement est de 40 ans.

### **g) Provisions pour charges :**

Sont comptabilisées sous cette rubrique :

Conformément aux Délégations de Service Public, une provision pour Gros Entretien et renouvellement a été constituée :

- L'Acclameur : 51 K €uros

### **h) Produits constatés d'avance :**

Cette rubrique correspond :

- Aux produits d'abonnements longues durées des garages (amodiations) encaissés à la signature du contrat. Ces produits d'exploitation font l'objet d'un étalement sur la durée de la location comprise entre 12 et 32 ans.

Rubriques	31/12/2019 Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	99 352		240 857
Terrains	40 000		
	<b>Dont composants</b>		
Constructions sur sol propre	268 320		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	519 339		5 960
Installations générales, agenc., aménag.	155 368		6 203
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	368 128		
Immobilisations mise en concession	11 059 054		324 354
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>12 410 209</b>		<b>336 516</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 677		
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 677</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 511 238</b>		<b>577 373</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>			340 209	
Terrains			40 000	
Constructions sur sol propre			268 320	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.	5 060	330 699	189 540	
Installations générales, agencements divers		93 170	68 401	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		316 520	51 608	
Immobilisations mises en concession			11 383 408	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 060</b>	<b>740 389</b>	<b>12 001 277</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1 677	
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>1 677</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 060</b>	<b>740 389</b>	<b>12 343 162</b>	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	71 081	37 731		108 811
Terrains				
Constructions sur sol propre	101 408	11 169		112 577
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	302 149	33 730	190 833	145 046
Installations générales, agenc. et aménag. divers	65 798	10 018	59 120	16 696
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	279 579	16 704	249 579	46 704
Immobilisations mises en concession	6 754 655	358 387		7 113 042
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>7 503 589</b>	<b>430 008</b>	<b>499 532</b>	<b>7 434 065</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 574 670</b>	<b>467 739</b>	<b>499 532</b>	<b>7 542 877</b>

**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
<b>FRAIS ETBL AUT. INC.</b>							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Concessions							
<b>CORPOREL.</b>							
<b>Acquis. titre</b>							
<b>TOTAL</b>							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations		19 520		19 520
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.		31 580	20 300	11 280
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>		<b>51 100</b>	<b>20 300</b>	<b>30 800</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	3 286	10 407	271	13 422
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>3 286</b>	<b>10 407</b>	<b>271</b>	<b>13 422</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 286</b>	<b>61 507</b>	<b>20 571</b>	<b>44 222</b>
Dotations et reprises d'exploitation		61 507	20 571	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

## Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		7 030 724
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		7 030 724
Variations en cours d'exercice		En moins
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	78 092	
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		216 765
<b>SOLDE</b>		<b>138 673</b>
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		7 169 397



## Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	16 107	16 107	
Autres créances clients	952 883	952 883	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	15 233	15 233	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	111 813	111 813	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	92 938	92 938	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	51 908	51 908	
Charges constatées d'avance	39 469	39 469	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 280 351</b>	<b>1 280 351</b>	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice  
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice  
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	826 726	140 158	532 213	154 355
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	267 311	267 311		
Personnel et comptes rattachés	91 772	91 772		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 633	73 633		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	134 606	134 606		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	12 335	12 335		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	345 349	345 349		
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	404 914	111 747	168 419	124 749
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 156 646</b>	<b>1 176 910</b>	<b>700 632</b>	<b>279 104</b>

Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exercice  
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
<b>CHARGES A PAYER</b>				
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>				
16884000	INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS AUPRES	5 798,02	6 901,42	-1 103,40
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>		<b>5 798,02</b>	<b>6 901,42</b>	<b>-1 103,40</b>
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>				
40810000	Fournisseurs - Factures non parvenu	86 207,34	65 577,65	20 629,69
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>		<b>86 207,34</b>	<b>65 577,65</b>	<b>20 629,69</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>				
42820000	Dettes provisionn+es pour cong+s È	82 270,92	83 290,77	-1 019,85
42860000	PRMES ET NTERESSEMENT	9 017,17	5 365,00	3 652,17
43820000	CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	32 193,00	38 781,57	-6 588,57
43860000	Organismes Sociaux Charges È payer		989,33	-989,33
44820000	Charges Fiscales sur Cong+s È Pay+s	1 546,00	1 565,86	-19,86
44860000	Etat - Autres Charges È Payer	7 997,94	21 478,17	-13 480,23
<b>TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		<b>133 025,03</b>	<b>151 470,70</b>	<b>-18 445,67</b>
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>		<b>225 030,39</b>	<b>223 949,77</b>	<b>1 080,62</b>

## Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
48610000	Charges Constat+es d'avance	39 468,69	29 906,27	9 562,42
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		<b>39 468,69</b>	<b>29 906,27</b>	<b>9 562,42</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>				
48710000	Produits Constat+s d'avance	-404 914,10	-427 833,21	22 919,11
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		<b>-404 914,10</b>	<b>-427 833,21</b>	<b>22 919,11</b>

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>				
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>				
41810000	Clients -Factures É +tablr	51 658,60	57 674,94	-6 016,34
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>		<b>51 658,60</b>	<b>57 674,94</b>	<b>-6 016,34</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>				
40980000	FOURNISSEURS DEBITEURS, AVOIRS A RE	10 200,00		10 200,00
46871000	Produits É recevoir sur d+biteurs d	39 500,00	42 800,00	-3 300,00
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>		<b>49 700,00</b>	<b>42 800,00</b>	<b>6 900,00</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>101 358,60</b>	<b>100 474,94</b>	<b>883,66</b>

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018	%
Stationnement	1 949 088		1 949 088	1 835 295	6,20 %
L'Acclameur	749 605		749 605	740 304	1,26 %
Produits divers	57 589		57 589	62 223	-7,45 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 756 282</b>		<b>2 756 282</b>	<b>2 637 822</b>	<b>4,49 %</b>

Autres produits	Montant	Imputation au compte
Subventions d'exploitation	893 850	
Transfert de charges	21 040	
Reprise de provisions	20 571	
Produits divers de gestion courante	20 071	
<b>TOTAL</b>	<b>955 532</b>	

## Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	240 857	
<b>TOTAL</b>	<b>240 857</b>	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Quotes-part de subventions d'investissements	78 092	
Produits de cessions d'immobilisations	240 857	
<b>TOTAL</b>	<b>318 949</b>	

Effectifs		Total	L'Acclameur	Stationnement
Ouvriés	H			
	F			
Employés	H	6,0	3,0	4,5
	F	7,0	2,0	3,5
Agents de maitrises et Techniciens	H	6,0	2,5	4,0
	F	2,0	1,0	2,0
Cadres	H	4,0	2,0	1,0
	F	1,0		1,5
TOTAL H		17,0	7,5	9,5
TOTAL F		10,0	3,0	7,0
<b>TOTAL</b>		<b>27,0</b>	<b>10,5</b>	<b>16,5</b>



## Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

	Montant HT		%	
	N	N-1	N	N-1
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
<i>émetteur filiales</i>	15 000	15 000	96,45	96,77
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
<i>émetteur filiales</i>	552	500	3,55	3,23
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 552</b>	<b>15 500</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social				
Autres				
<b>SOUS-TOTAL</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>15 552</b>	<b>15 500</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 552</b>	<b>15 500</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers Engagements de retraite Avances et crédits alloués Rémunérations allouées				
<b>Ces informations ne sont pas divulguées car elles conduiraient à donner des éléments individuels</b>				

## Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû
Résultat Imposable		
Réintégrations	(1 248)	
Déductions		
Participation des salariés		
Déficits antérieurs imputés sur le résultat	218 012	
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>216 765</b>	

Rubriques	Montant
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	1 391 386
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>1 391 386</b>
<b>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</b>	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>1 391 386</b>
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Subventions	389 588
<b>CREDIT A IMPUTER SUR :</b>	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
<b>SITUATION FISCALE LATENTE NETTE</b>	<b>389 588</b>

Rubriques		Montant hors bilan
<b>Engagements de garantie</b>		
Parking Marcel Paul	Brut	3 077 863
Contrat de concession en date du 01/11/1988 pour une durée de 80 ans	Net	793 187
Parking La Roulière	Brut	3 076 756
Contrat de concession en date du 21/06/1990 pour une durée de 40 ans	Net	947 843
Parking Saint Jean	Brut	1 448 725
Contrat de concession en date du 05/07/1994 pour une durée de 40 ans	Net	617 112
Parking Hotel de Ville	Brut	3 557 831
Contrat de concession en date du 03/01/1997 pour une durée de 40 ans	Net	1 674 076
<b>Engagements donnés par des actionnaires bénéficiaires à des tiers</b>		
Capital restant du au 31/12/2019		
Caisse d'épargne pour le parking Marcel Paul	289 653	
Caisse d'épargne pour le parking La Roulière	60 980	
Caisse d'épargne pour le parking Saint Jean	93 375	
Caisse d'épargne pour le parking Hotel de Ville	327 765	
TOTAL	771 773	
<b>Engagements liés aux indemnités de fin de carrières</b>		
Engagement au 31/12/2019		185 912
Age de départ moyen	65 ans	
Taux de charges	39,00%	
Taux de progression des salaires	2,00%	
Références du calcul :		
Table de mortalité	Insee 2014 2016	
Taux d'actualisation - source	IBOXX AA 10+	
Taux d'actualisation - valeur	0,77%	
Turn over	1,63%	



**NIORT**

53 rue des Marais

CS 18421

79024 NIORT Cedex

Tél. : 05 49 32 49 01 - Fax : 05 49 32 49 17

email : [groupey@groupey.fr](mailto:groupey@groupey.fr)

[www.groupey.fr](http://www.groupey.fr)

Exercice clos le 31 décembre **2019**

---

**RAPPORT SPECIAL**  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**S.A. SO SPACE**

Hôtel de Ville  
79000 NIORT

## **S.A. SO SPACE**

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société SO SPACE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

---

#### GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers  
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €  
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01  
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON



*Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**1. Avec la Ville de Niort**

**1.1 Signature de quatre avenants aux contrats de concession**

• Nature, objet et modalités :

Vos conseils d'administration des 4 janvier et 15 novembre 2019 ont autorisé la signature de quatre avenants aux quatre contrats de concession. Ces avenants ont pour objet de formaliser :

- la décision de la Ville de Niort concédante, de ne plus refacturer à la SO SPACE concessionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe spéciale d'équipement et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dédiés aux ouvrages concédés ;
- la décision d'uniformiser dans les délais réglementaires, la transmission par le concessionnaire à la collectivité un compte rendu annuel comprenant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Ces conventions s'appliquant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le conseil d'administration du 17 mai 2020 a validé son bien-fondé sur l'exercice 2020.

**1.2 Délégation de Service Public de l'Acclameur**

a/ Nature, objet et modalités :

Votre conseil d'administration du 4 janvier 2019 a autorisé la validation de l'offre présentée par votre société dans le cadre de la procédure de consultation lancée par la Ville de Niort en date du 18 novembre 2018 et visant une nouvelle Délégation de Service Public sous forme d'un contrat de concession au sens du décret du 1<sup>er</sup> février 2016 pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance du centre sportif, évènementiel et d'affaires de l'Acclameur.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

L'ensemble de ces dispositions régit les relations contractuelles pour l'exploitation de l'Acclameur jusqu'au 30 juin 2019. En conséquence, le conseil d'administration du 27 mai 2020 a validé le bien-fondé de ces décisions jusqu'au 30 juin 2019.

b/ Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration du 28 juin 2019 a autorisé votre Président-Directeur Général à signer les termes du contrat de concession afférent à la nouvelle Délégation de Service Public du centre de l'Acclameur pour une durée de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

• Modalités :

Cette convention a eu les incidences financières suivantes au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2019 :

- conformément à l'article 29.1, la SO SPACE a perçu une participation financière de la Ville de Niort de 275 500 € H.T. ;
- conformément à l'article 30.1, la SO SPACE versera à la Ville de Niort délégante une redevance d'un montant de 9 € pour la mise à disposition des ouvrages et équipements

• Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

L'ensemble de ces dispositions régit les relations contractuelles pour l'exploitation de l'Acclameur en 2019. En conséquence, le conseil d'administration du 27 mai 2020 a validé le bien-fondé de ces décisions jusqu'au 30 juin 2019.

### **1.3 Démission du Directeur Général Délégué**

• Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration du 4 janvier 2019 a autorisé la démission du Directeur Général Délégué et du Directeur des Activités et du Développement avec effet au 8 février 2019 par la réduction de son préavis fixé initialement au 28 février 2019.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Cette convention constate l'échéance du mandat du Directeur Général Délégué et du Directeur des Activités et du Développement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

### **1.4 Marché de prestation de services signé avec la Ville de Niort pour la gestion du stationnement payant sur parcs de surface et ouvrages y compris le parking de la Brèche**

• Nature, objet et modalités :

Votre conseil d'administration du 15 octobre 2019 a autorisé votre Président-Directeur Général à présenter la candidature et l'offre de votre société au nouveau marché pour la gestion du stationnement payant sur parcs de surface et ouvrages dont le parking de la Brèche.

Ce nouveau marché a pris effet aux dates suivantes :

- 1<sup>er</sup> janvier 2020 concernant les sites de stationnement payant parcs et ouvrages de Niort suivants :
  - Cure
  - Moulin du Milieu
  - Mûrier
  - Henri Gelin (couvert)
  - Jacques de Liniers (souterrain)
  - Saint Vaize (souterrain)
  
- 19 janvier 2020 concernant le parking souterrain de la Brèche

Les dispositions de ce nouveau marché régissent les modalités de gestion des sites sus-désignés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Cette convention fixe les droits et obligations de la mission de gestionnaire confiée à la SO SPACE pour les sites sus-désignés.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**1. Conventions de garantie d'emprunts**

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil a autorisé la signature de conventions pour la garantie de remboursement par la Communauté d'Agglomération de Niort de plusieurs emprunts renégociés en 2000 par votre société.

Suite à la cession des actions de la Communauté d'Agglomération de Niort à la Ville de Niort, celle-ci est devenue garante des emprunts présentés ci-après en lieu et place de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Les emprunts ont fait l'objet d'une renégociation avec la CEAPC en octobre 2013 dont l'objet a porté sur la réduction des taux d'emprunt et corrélativement une diminution des charges financières pour les exercices restant à courir.

Les principales caractéristiques de ces conventions renégociées sont présentées ci-après sous forme de tableau synthétique :

Garages	Autorisation du C. de Commun.	Autorisation du C.S.	Autorisation de renégociation du C.A.	Prêteur	Montant	Taux d'intérêt	Durée (en ans)	% garanti par la VDN	Capital restant dû 31/12/2019	Intérêts 2019
Marcel Paul	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 158 612 €	3,92%	25	50%	289 653 €	12 106 €
La Roulière	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	243 918 €	3,92%	25	50%	60 980 €	2 566 €
Saint Jean	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	373 500 €	3,92%	25	50%	93 375 €	3 973 €
Hôtel de Ville	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 311 061 €	3,92%	25	50%	327 765 €	13 756 €

## 2. Autres conventions SO SPACE / Ville de NIORT

Du fait du transfert intervenu au 1<sup>er</sup> juillet 2003 entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort, l'ensemble des conventions ci-dessous, à l'exception du contrat de maintenance, a été transféré de la Communauté d'Agglomération de Niort vers la Ville de Niort.

Nom de l'ouvrage	Date de signature	Durée	Redevances de 1% versées à la Ville de Niort	Compensations financières versées à la SO SPACE <sup>(1)</sup>
Marcel Paul	1988	80 ans	3 351 €	66 996 €
La Roulière	1990	80 ans	1 693 €	213 132 €
Place St Jean	1994	40 ans	860 €	76 781 €
Hôtel de Ville	1997	40 ans	2 879 €	3 815 €

<sup>(1)</sup> Application de la clause contractuelle des traités de concession fixant le principe d'une subvention compensant le différentiel tarif d'équilibre/tarif politique sur les quatre parcs concédés à la SO SPACE. Le montant a été autorisé lors du conseil d'administration du 3 octobre 2014 et par le conseil municipal du 13 octobre 2014.

## 3. Conventions de contrats de prêt

- Dirigeants concernés :

- Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes (CEAPC)
- Crédit Mutuel Océan

- Nature et objet :

Vos conseils des 25 novembre 2008, 22 septembre 2009 et 2 octobre 2013 ont autorisé la signature des contrats de prêts suivants afin de financer :

- d'une part, l'acquisition de l'immeuble Avenue St Jean d'Angély :
  - Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes 140 K€
- d'autre part, certains travaux d'amélioration dans les ouvrages et de mise aux normes de l'immeuble Avenue St Jean d'Angély :
  - Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes 500 K€

- Modalités :

Biens	Date de signature	Durée	Capital restant dû	Intérêts 2019
Acquisition immeuble Av. St Jean d'Angély	Janvier 2009	15 ans	49 155 €	2 018 €
Travaux divers (bureaux et ouvrages de stationnement)	Novembre 2009	10 ans	0 €	1 499 €

#### 4. Délégation de Service Public de l'Acclameur

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil du 13 septembre 2011 a autorisé le Directoire à présenter la candidature de la SO SPACE à la Délégation de Service Public portant sur l'exploitation du centre sportif, événementiel et d'affaires dénommé l'Acclameur.

Dans ses délibérations des 17 avril 2012 et 2 octobre 2013, votre conseil d'administration a validé l'offre définitive et a autorisé les signatures du contrat et d'un avenant n°1.

L'avenant n°1 signé le 25 octobre 2013 a porté sur le processus de fixation des tarifs entre les différentes activités (service public et les activités à caractère marchand) et sur le fait que la compensation financière versée par la Ville de Niort devait s'entendre « hors taxes ».

Dans sa délibération du 23 juin 2015, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant n° 2 fixant de nouvelles modalités financières.

Dans sa délibération du 28 février 2018, votre conseil d'administration a autorisé la prorogation des dispositions du contrat d'affermage pour l'Acclameur ainsi que ses deux premiers avenants appliqués à l'exploitation du Centre de l'Acclameur au titre de l'exercice 2018.

Ces dispositions, applicables jusqu'au 30 juin 2018, ont fait l'objet, à la demande de la Ville de Niort, d'une prorogation jusqu'au 30 juin 2019. Les modalités de cette prorogation sont stipulées au sein d'un avenant n°3 et prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 5 février 2018.

Le Conseil Municipal de la Ville de Niort, lors de sa séance du 18 décembre 2017, a revisité l'ensemble de la tarification applicable aux espaces composant le Centre de l'Acclameur.

Dans sa délibération du 14 juillet 2012, votre conseil d'administration a autorisé le principe d'une souscription de garantie financière à première demande dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'Acclameur.

Cette autorisation contractuelle vaut pour la durée du contrat d'affermage (30 juin 2018 reportée au 30 juin 2019) même si la souscription de cette garantie n'a pas été réalisée sur l'exercice 2018.

Dans sa délibération du 12 avril 2013, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention tripartite entre la Ville de Niort, la SO SPACE et les associations occupant la salle de gymnase de l'Acclameur.

Les Conseils Municipaux des 4 février et 18 mars 2013 ont approuvé les termes de cette convention tripartite.

Les termes de cette convention tripartite ont été renouvelés par tacite reconduction le premier semestre 2019.

Dans sa délibération du 10 novembre 2016, votre conseil d'administration a :

- autorisé la ratification des termes de la nouvelle convention tripartite à signer avec la Ville de Niort, les Associations et Clubs utilisateurs de la S.A.E (Structure Artificielle d'Escalade) de l'Acclameur, du nouveau règlement intérieur de cet espace ainsi que de son planning d'utilisation, le tout intégrant la structure bloc venant compléter l'équipement de cette salle d'escalade ;
- la signature d'une convention tripartite entre la Ville de Niort, les Associations et la SO SPACE.

Le Conseil Municipal du 15/11/2016 a approuvé les termes de cette convention et ces derniers ont été renouvelés par tacite reconduction pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Dans sa délibération du 9 novembre 2017, votre conseil d'administration a autorisé, suivant proposition de la SO SPACE, le Conseil Municipal dans sa séance du 18 décembre 2017 à revisiter l'ensemble de la tarification applicable aux espaces composant le Centre de l'Acclameur.

Ces tarifs ont été appliqués sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019.

- Modalités :

Cette convention a eu les incidences financières suivantes au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019 :

- conformément à l'article 24.9, la SO SPACE a perçu une participation financière de la Ville de Niort de 257 625 € H.T. ;
- conformément à l'article 24.6, la SO SPACE versera à la Ville de Niort délégante une redevance d'un montant de 6 € pour la mise à disposition des ouvrages et équipements

Un nouveau contrat est présenté p. 3 du présent rapport.

## **5. Convention de garantie financière**

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Vos conseils d'administration des 14 juillet et 24 octobre 2012 ont autorisé le principe d'une souscription de garantie financière à première demande dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'Acclameur.

- Modalités :

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice clos 31 décembre 2019.

## **6. Signature avec la Ville de Niort d'un marché de prestations de services pour la gestion du stationnement sur voirie**

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature, objet et modalités :

Votre conseil d'administration du 29 juin 2018 a autorisé votre Président Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'accord cadre pour la gestion du stationnement payant sur voirie pour une période d'un an à compter du 22 octobre 2018, éventuellement reconduite 3 fois, sans que la durée de ce marché ne puisse excéder 4 ans.

Le service confié concerne :

- l'exploitation (gestion, contrôle, maintenance) de 114 horodateurs PRESTO 600 Europa version solaire. La quantité d'horodateurs est susceptible de varier dans une limite de plus ou moins 20 % sur la durée du marché ;
- la gestion du paiement par téléphone portable ;
- la gestion des abonnements FORFAIT RESIDENT (ancien MACARON) ;
- la gestion du FORFAIT ACTIF

- Modalités :

Le total du produit acquis par votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'établit à 156 076 €.

## **7. Contrat avec un dirigeant**

- Dirigeant concerné :

- M. Jean-Philippe JAVELLO

- Nature et objet :

Dans sa délibération du 2 octobre 2013, votre conseil d'administration a décidé de nommer M. Jean-Philippe JAVELLO en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée de 5 ans à compter du 21 octobre 2013.

Votre conseil du 5 octobre 2017 a décidé de modifier les termes du contrat de travail sur les aspects rémunération et avantages en nature.

Votre conseil d'administration du 19 octobre 2018 a autorisé le renouvellement des termes du contrat de mandat social de M. Jean-Philippe JAVELLO pour une durée de trois ans, à compter du 21 octobre 2018 et jusqu'au 20 octobre 2021.

Ce mandat a pris fin le 8 février 2019, date de la démission M. Jean-Philippe JAVELLO.

- Modalités :

La rémunération brute de M. Jean-Philippe JAVELLO s'est élevée à 14 520 € au titre de l'exercice 2019 dont :

- 600 € au titre de son mandat social ;
- 13 920 € au titre de ses fonctions salariées en tant que responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite des projets de votre société



## **8. Marché de prestations de services pour la gestion du parc sécurisé de La Crèche**

- Dirigeant concerné :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 19 octobre 2018 a autorisé votre Président Directeur Général à signer le nouveau marché N°2018-F-1 de prestations de services pour l'exploitation du parc de stationnement sécurisé pour poids lourds Sécuripark, situé au Centre Routier de La Crèche, avec pour mission la prise en charge de :

- contrats de maintenance : groupe électrogène et électricité ;
- l'administration du contrat de télépéage ;
- l'administration des paiements des lignes téléphoniques ;
- l'entretien des espaces verts (nettoyage, élagage) ;
- nettoyage des sanitaires – douches (tranche optionnelle) ;
- la réponse aux formulaires de contact de réservation en ligne

Ce nouveau marché a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Modalités :

Le montant facturé par la SO SPACE s'élève à 97 433 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## **9. Acte d'engagement pour la gestion du parking souterrain de la Brèche**

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 7 octobre 2015 a autorisé le Président Directeur Général de votre société à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents afférents au nouveau marché de prestations pour la gestion du parking souterrain de La Brèche.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n°1 autorisé par le conseil d'administration du 10 mars 2016 fixant les modalités d'application d'exploitation du nouveau mode de paiement dématérialisé.

Votre conseil d'administration du 9 novembre 2017 a autorisé votre Président Directeur Général à signer l'avenant n°2 au marché de prestation pour la gestion du parking souterrain de la Brèche afin de proroger, du 31 décembre 2017 jusqu'au 31 janvier 2018, les modalités de gestion initiales à la demande de la Ville de Niort en raison de nécessité de service.

Votre conseil d'administration du 5 octobre 2017 a autorisé votre Président Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'acte d'engagement ainsi que tous les documents afférents au nouveau marché de prestation pour la gestion du parking souterrain de la Brèche. Le Conseil Municipal du 18 décembre 2018 a attribué ledit marché à la SO SPACE le 19 janvier 2018 pour une durée de deux années, soit jusqu'au 18 janvier 2020.

Il résulte que la SO SPACE a géré du 1<sup>er</sup> janvier au 18 janvier 2018 le parking de la Brèche suivant les modalités fixées par le 1<sup>er</sup> marché et à compter du 19 janvier 2018 dans le cadre des dispositions contractuelles approuvées en date du 5 octobre 2017.

- Modalités :

Les termes du marché initial (avenants n°1 et n°2) se sont appliqués jusqu'au 18 janvier 2018 pour laisser place au nouveau marché pour la gestion du parking de la Brèche.

Au titre l'exercice clos le 31 décembre 2019, les prestations facturées par la SO SPACE à la Ville de Niort s'élèvent à 530 432 €.

#### **10. Acte d'engagement pour la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages**

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 3 novembre 2015 a autorisé votre Président Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'acte d'engagement du marché pour la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages.

- Modalités :

Ce nouveau marché d'une durée initiale d'un an est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il regroupe la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements des parkings suivants :

- Parking Jacques de Liniers	42 places
- Moulin du Milieu	220 places
- Henri Gelin	59 places
- Murier	15 places
- La Cure	6 places
- Parking Saint-Vaize	48 places
	-----
Soit au total	390 places

Les prestations facturées par la SO SPACE à la Ville de Niort se sont élevées à 264 587 € pour l'exercice 2019.

## 11. Convention cadre avec la SEMIE

### a/ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 10 mars 2016 a autorisé votre société à signer avec la SEMIE la convention cadre de « mutualisation d'achat de prestations, de services, de mise à disposition ou de matériels » communs aux deux structures. Elle stipule en outre le principe de soumettre chaque année au conseil d'administration un état exhaustif et détaillé des mutualisations.

Votre conseil d'administration du 17 février 2017 a autorisé l'agrément des termes de la nouvelle convention cadre de « mutualisation d'achat de prestations, de services, de mise à disposition ou de matériels » qui annule et remplace celle autorisée le 10 mars 2016 et ce, à compter du 9 mars 2017 date de son approbation par le conseil d'administration de la SEMIE.

### • Modalités :

Les modifications concernent un assouplissement des termes initiaux en distinguant les prestations/ achats relevant de la gestion courante et de coûts inférieurs à 10 K€ et ceux s'inscrivant dans le spécifique et/ou l'exceptionnel et/ou supérieurs à 10 K€.

### b/ Nature et objet

Votre conseil d'administration du 17 février 2017 a autorisé, selon les dispositions de la convention cadre, de conventionner les mutualisations suivantes avec votre société :

- Accès Internet, logiciels informatiques, parcs serveurs informatiques : fixation de la durée de cette convention à trois années à compter de la date de sa signature ;
- Téléphonie : Location d'un dispositif téléphonique
- Gestion de l'envoi de courrier

### • Modalités :

Un état récapitulatif des mutualisations est adressé au conseil d'administration de chaque entité le 31 décembre de chaque année.

c/ Nature et objet :

Vos conseils d'administration des 17 février 2017 et 5 mai 2017 ont autorisé votre société à signer une convention avec la SEMIE pour la mise en place d'un dispositif de sécurité et de confidentialité des informations contenues au sein de la GED et visant les administrateurs de ce système et l'ensemble des salariés utilisateurs en respect de la loi « Informatique et Libertés ».

• Modalités :

Il résulte de cette convention deux niveaux de protection :

- la signature avec la SEMIE d'une convention définissant et encadrant les relations entre les deux structures utilisatrices de la GED ;
- l'insertion d'une clause de confidentialité au sein du contrat de travail de chacun des salariés des deux SEM

d/ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 28 février 2018 a autorisé le remplacement du dispositif de climatisation des locaux acquis en copropriété entre la SEMIE et la SO SPACE.

• Modalités :

Cet achat a été précédé d'une étude technique réalisée auprès de Delta Energie pour un montant de 7 700 € H.T. en vue de l'assistance à l'élaboration du cahier des charges de la climatisation.

Un état récapitulatif des mutualisations est adressé au conseil d'administration de chaque entité le 31 décembre de chaque année.

## **12. Convention de partenariat**

• Nature et objet

Votre conseil d'administration du 17 février 2017 a autorisé la signature d'une convention de partenariat pour la mise en place du dispositif de jalonnement dynamique des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, La Brèche et Moulin du Milieu indiquant le nombre de places disponibles.

Cette convention fixe les modalités pratiques de fonctionnement, notamment la répartition des missions entre la Ville de Niort et votre société.

- Modalités :

Les termes de cette convention ont été appliqués sur l'exercice 2019 et n'ont pas eu d'incidence financière.

Fait à Niort, le 8 juin 2020

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



**Christophe MALÉCOT**

- 7 -

## EXERCICE DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

### **FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX ET RÔLE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **MODE DE GOUVERNANCE , rétrospective...**

- Depuis le **20 octobre 2011**, la SO SPACE est géré par un Conseil d'Administration.
- Sur proposition du Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration du 02 octobre 2013 a nommé Monsieur Jean-Philippe JAVELLO, Directeur Général Délégué pour une durée de cinq années à compter du **21 octobre 2013** renouvelé pour une période de trois ans soit jusqu'au 20 octobre 2021 par décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2018.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement au sein de la SO SPACE.

Le Conseil d'Administration du 04 janvier 2019 a pris acte de la démission du Directeur Général Délégué et du Directeur des Activités et du Développement avec effet au 08 février 2019.

- Suite au scrutin de mars 2014, le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a :
  - confirmé le choix du Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 s'agissant du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.
  - élu la Ville de Niort, Présidente du Conseil d'Administration représentée par Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général conformément à la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Niort du 11 avril 2014.

## POUVOIRS

➤ Le **Conseil d'Administration** est un organe collégial investi de tous les pouvoirs pour prendre toutes les décisions conformes à l'intérêt social. Il a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent. Si le Conseil d'Administration adopte une décision impliquant un engagement de la société à l'égard des tiers, il lui appartient de demander au Président-Directeur Général de l'exécuter.

A côté de ses pouvoirs généraux, le Conseil d'Administration dispose de pouvoirs propres. Il est notamment l'organe compétent pour prendre les décisions suivantes :

- Approbations des cautions, avals et garanties,
- Etablir les comptes sociaux et le Rapport de Gestion soumis ensuite à la validation de l'Assemblée Générale Annuelle
- Autorisation des conventions réglementées,
- Convocation des assemblées.

Pour permettre à l'Administrateur d'accomplir sa tâche, chacun dispose d'un droit personnel d'information. Ainsi, il reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

➤ Dans le cadre des orientations fixées par le Conseil d'Administration, le **Président-Directeur Général** (P-DG) assisté du **Directeur Général Délégué** (DGD) assurent la gestion de la SO SPACE et le contrôle des Directions « techniques » :

- Le PDG est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

Toutefois il doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration lorsqu'il contracte un emprunt d'un montant supérieur à 200.000 € soit deux cent mille €.

Il est en outre rappelé que cette limitation de pouvoirs est inopposable aux tiers.

Le Conseil d'Administration a conféré au DGD les pouvoirs suivants :

- Diriger et surveiller toutes les affaires sociales ;
- Signer la correspondance ;
- Effectuer tous achats de matériels, de marchandises et autres ;
- Passer et accepter tous traités et marchés, à forfait ou autrement, rentrant dans l'objet de la SO SPACE, faire toutes soumissions, prendre part à toutes adjudications ;
- Toucher les sommes dues à la SO SPACE ; payer celles qu'elle pourra devoir ; régler et arrêter tous comptes ;
- Contracter et résilier toutes assurances ;
- Souscrire, endosser, accepter, négocier et acquitter tous effets de commerce ;
- Faire ouvrir à la SO SPACE dans tous les établissements de crédit ou banques, tous comptes courants et d'avances sur titres ; créer tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes ;
- Exercer toutes actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant ; représenter la SO SPACE dans toutes opérations de redressement ou liquidation judiciaire ;
- Faire tous traités et transactions ; consentir tous acquiescements, ainsi que toutes subrogations et antériorités, et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement ;

- Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, constituer tous mandataires spéciaux, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la SO SPACE et l'exécution des décisions du Conseil.
- En revanche, comme il en est pour le Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration a décidé que pour les actes ci-dessus énumérés, le Directeur Général Délégué devra obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration lorsqu'il contracte un emprunt d'un montant supérieur à 200.000 Euros soit deux cent mille euros.
- cette limitation de pouvoirs est inopposable aux tiers.

➤ Les décisions prises par l'**Assemblée Générale des Actionnaires** sont :

- en Assemblée Générale ordinaire les décisions relatives à l'approbation des comptes annuels, l'affectation des résultats, le quitus aux Administrateurs, la nomination ou le remplacement des membres du Conseil d'Administration, l'approbation des Conventions réglementées.
- en Assemblée Générale Extraordinaire les décisions touchant aux modifications statutaires (capital, objet social,...).

## **COMPOSITION**

Le Conseil d'Administration de la SO SPACE est composé de 11 Membres répartis en deux collèges « public » et « privé » :

- Collège « public » dit du « premier groupe » : 5 Représentants de la Ville de Niort et 1 Représentant de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Collège « privé » dit du « second groupe (autres que les Collectivités Territoriales et leurs groupements) » : 5 personnes morales Administrateurs désignées parmi les Actionnaires privés. Ces cinq personnes morales nomment leurs Représentants Permanents pour les représenter au Conseil d'Administration.

Pour information, le mandat des Administrateurs du Collège privé d'une durée de six années arrive à échéance à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Au cours de l'année 2019, le Collège représentant les Collectivités territoriales et leur groupement (Actionnaires du 1er groupe) au sein du Conseil d'Administration de la SO SPACE était ainsi composé :

- ♦ Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général,
- ♦ Monsieur Florent SIMMONET,
- ♦ Monsieur Dominique DESQUINS,
- ♦ Madame Sylvette RIMBAUD,
- ♦ Monsieur Jacques TAPIN,  
Représentant la Ville de Niort,
- ♦ Monsieur Michel SIMON, représentant la Communauté d'Agglomération du Niortais.

## **☐ Autres participations : La Commission d'Appel d'Offres**

Depuis 1994, la SO SPACE dispose d'une Commission d'Appel d'offres qui a pour mission d'examiner les candidatures et les offres et de choisir librement l'offre qu'elle juge la plus intéressante en tenant compte des critères justifiés par l'objet du marché ou ses conditions d'exécution, et mentionnés dans le Cahier des Charges, notamment le prix des prestations,



leur coût d'utilisation, de leur valeur technique des garanties professionnelles et financières présentées par chacun des candidats, du délai d'exécution ou de toutes autres considérations.

Bien que cette obligation ait été levée par l'entrée en vigueur au 1er septembre 2005 de l'ordonnance n° 2005-649 du 06 juin 2005, sauf pour les SEM exerçant une activité de construction ou de gestion des logements sociaux, dans un souci de transparence le Conseil de Surveillance du 24 janvier 2005 a décidé de maintenir sa Commission d'Appel d'Offres ad'hoc tout en assouplissant ses règles.

**1 - Les membres siégeant en 2019 et désignés par le Conseil d'Administration au Collège décisionnaire sont :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Luc DELAGARDE, Président de la C.A.O.	Monsieur Jean-Philippe JAVELLO jusqu'au 08 février 2020
Monsieur Dominique DESQUINS	Monsieur Florent SIMMONET
Madame Sylvette RIMBAUD	Monsieur Jacques TAPIN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Thierry PIGANEAU représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

**2 – A titre d'information complémentaire, cette Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) dispose également d'un Collège consultatif**

- Un représentant du Directeur Général de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations qui peut exiger que son avis soit porté au procès-verbal,
- La personne responsable du Marché de la SO SPACE,
- Le collaborateur du Maître d'Ouvrage compétant dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- Cette liste n'est pas exhaustive.

**□ Evolution des statuts....**

Depuis la constitution de la SO SPACE le 21 novembre 1986, les statuts ont fait l'objet de plusieurs modifications :

Mises à jour par décisions des Assemblées Générales :

- Extraordinaire du 19 septembre 1988 : modification durée de la société portée de 30 ans à 99 ans (article 5)
- Extraordinaire du 08 juin 1990 portant le capital social de 2MF à 12MF et modifiant mode de gouvernance (CS à CA)
- Extraordinaire du 29 juin 1992 création de 2 articles : 18 bis (participation d'un observateur au CA) et 29bis (participation d'un observateur aux AG)
- Extraordinaire du 23 décembre 1993 portant sur la diminution du capital social de 12 MF à 9,1 MF
- Extraordinaire du 09 décembre 1995 : extension de l'objet social à la gestion et l'exploitation de Services Publics à caractère commercial
- Extraordinaire du 02 avril 1996 étendant l'objet social pour la gestion des services de transports public de voyageurs
- Extraordinaire du 12 juillet 1996 modifiant le mode de gouvernance (CA à CS et Directoire)
- Extraordinaire du 03 décembre 2001 intégrant la conversion du capital social de Francs en Euros soit 9,1MF à 1.387.750 Euros

- Extraordinaire du 25 octobre 2002 mise en adéquation avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 Mai 2001 relatives aux nouvelles dispositions économiques (Loi NRE) et la loi n° 2002-1 du 02 janvier 2002 de modernisation du statut des SEM et décision de porter à 5 le nombre minimum requis d'actions pour un Actionnaire afin d'être Membre du Conseil de Surveillance
- 17 juin 2005, mise en adéquation avec les dispositions :
  - De la loi n°2002-1303 du 29 octobre 2002 en assouplissant les règles de cumul des mandats
  - De la loi 2003-706 du 1er août 2003 relative à la loi de Sécurité Financière en relevant de 5 à 10% le seuil des droits de vote des Actionnaires,
- En 2006, consécutivement à la séparation des activités stationnement et transports urbains programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2007, modification de la répartition des participations dans le capital social de la SOPAC de la Communauté d'Agglomération de Niort et de la Ville de Niort pour se situer respectivement à 0,11% et 79,20%.
- Mixte du 1er juin 2007 :
  - Modification de l'objet social suite à la séparation des activités stationnement et transports urbains,
  - Décision d'augmentation du capital social de 1.387.750€uros à 3.656.889 € avec délégation de pouvoirs au Directoire pour sa réalisation, ceci afin de permettre à la SO SPACE de se positionner pour répondre à la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du futur parking souterrain de la Brèche lancée fin 2007 par la Ville de Niort
- En 2008, le Directoire dans sa séance du 05 juin a constaté l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2007. A compter de cette date, le capital social de la SOPAC a été porté à 3.656.889 €uros, composé de 239 796 actions de 15,25 €uros en valeur nominale.
- Mixte du 29 juin 2010 :
  - Réduction de capital social de 3.656.889 € à 3.488.742,50 € par rachat par la SOPAC de ses actions en vue de leur annulation suite à la résiliation effective au 1<sup>er</sup> janvier de la Délégation de Service Public consécutive à la refonte par la municipalité niortaise du projet du parking Brèche.
- Extraordinaire du 24 juin 2011 : extension de l'objet social à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'événements économiques, de loisirs, de tourisme d'affaires, sportifs et culturels et changement mode de gouvernance (CS et Directoire à CA).
- Extraordinaire du 17 novembre 2011 : changement de dénomination sociale de SOPAC en SO SPACE

**Fait à Niort, le 30 juin 2020,**

Signatures des Mandataires de la Ville de Niort

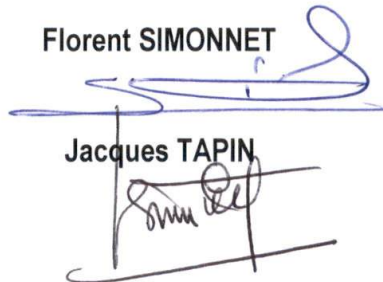
**Luc DELAGARDE**



**Sylvette RIMBAUD**



**Florent SIMONNET**



**Jacques TAPIN**

**Dominique DESQUINS**



Signature du Mandataire de la Communauté d'Agglomération du niortais